

Nouvelles perspectives en sciences sociales



Fragilité suicidaire des jeunes délinquants. Analyse interprétative phénoménologique de l'expérience en mise sous garde

Suicidal Fragility of Young Offenders. Phenomenological Interpretative Analysis of Custody Experience

Laurie St-Pierre and Catherine Laurier

Volume 15, Number 2, May 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1071316ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1071316ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (print)

1918-7475 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

St-Pierre, L. & Laurier, C. (2020). Fragilité suicidaire des jeunes délinquants. Analyse interprétative phénoménologique de l'expérience en mise sous garde. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 15(2), 83–136.
<https://doi.org/10.7202/1071316ar>

Article abstract

In the province of Quebec, about 430 young people a year are sentenced to custody in a rehabilitation center under the Youth Criminal Justice Act. Although it is a measure for young offender and societal safety, the custody is described as a risk factor for suicide. Unfortunately, the reasons that make custody a difficult experience for young offenders remain unexplored. This research uses a qualitative method and takes place in a phenomenological approach. The objective is to explore the personal representations of young offenders, their reported experiences, perceptions and emotions about time spent in rehabilitation centers. We give a voice to ten young offenders, using semi-structured interviews. The results of the interpretative phenomenological analysis suggest that majority of participants have a negative experience in rehabilitation center, reporting having experienced difficult emotions. It is mostly living with educators, living with other young people, having to abide by strict rules and being cut off from the world that creates distress among young people. The implications for research and intervention are discussed.

Tous droits réservés © Prise de parole, 2020

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Fragilité suicidaire des jeunes délinquants. Analyse interprétative phénoménologique de l'expérience en mise sous garde

LAURIE ST-PIERRE

CATHERINE LAURIER

Université de Sherbrooke, Canada

Problématique

L'adolescence

L'adolescence est une période critique du développement qui comporte ses particularités cognitives, identitaires, sociales et émotionnelles¹.

¹ Jerry J. Bigner et Clara Gerhardt, *Parent-Child Relations: An Introduction to Parenting*, neuvième édition, Upper Saddle River (NJ), Pearson, 2014 ; Jean E. Dumas, *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, quatrième édition, Paris, De Boeck, coll. « Ouvertures psychologiques », 2013 ; Nancy G. Guerra, Ariel A. Williamson et Beatriz Lucass-Molina, « Normal Development: Infancy, Childhood and Adolescence », dans Joseph M. Rey et Andrés Martin (dir.), *e-textbook of Child and Adolescent Mental Health*, International Association for Child and Adolescent Psychiatry and Allied Professions, chapter A. 2, 2017, p. 1-39, <https://iacapap.org/content/uploads/A.2.-DEVELOPMENT-072012.pdf> ; Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, sixième édition, Laval (QC), Beauchemin 2005 ; Suzanne Young, *Du plus petit au plus grand. Outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans*, deuxième édition, Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire, Université de

Concernant le développement cognitif, les travaux de Jean Piaget suggèrent que l'étape de l'opération formelle ne débute qu'à l'âge de 12 ans². Ainsi, c'est dans la période de l'adolescence que l'individu commence à penser de manière plus rationnelle et développe la métacognition, soit la capacité à avoir une activité mentale sur ses propres pensées. Les adolescents deviennent peu à peu en mesure d'effectuer des opérations mentales complexes, de se représenter leurs propres pensées et de planifier leurs actions³. À cette étape de développement, les adolescents présentent toutefois des distorsions cognitives importantes⁴. La théorie de David Elkind décrit cet égoïsme caractéristique des adolescents comme le fait de présenter une tendance à tout ramener à soi et de considérer leur opinion comme ayant plus de valeur que celle des autres⁵. Finalement, les adolescents présentent une forte impulsivité⁶.

Au niveau identitaire, l'adolescent apprend à intégrer ses différents rôles (enfant, frère ou sœur, amoureux, étudiant, etc.) dans un tout cohérent formant son identité⁷. Il développe aussi

Montréal, 2013 https://educationspecialisee.ca/wp-content/uploads/2018/02/du_plus_petit_au_plus_grand_2013.pdf.

² Jean Piaget, *The Theory of Stages in Cognitive Development*, dans Donald Ross Green, Marguerite p. Ford et George B. Flamer (dir.), *Measurement and Piaget*, New York, McGraw-Hill, 1971, p. 1-11.

³ Jean E. Dumas, *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, op. cit.; Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, op. cit.

⁴ Jerry J. Bigner et Clara Gerhardt, *Parent-Child Relations: An Introduction to Parenting*, op. cit. ; Nancy G. Guerra, Ariel A. Williamson et Beatriz Lucass-Molina, « Normal development: Infancy, Childhood, and adolescence », op. cit. ; Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, op. cit.

⁵ David Elkind, « Egocentrism in Adolescence », *Society for Research in Child Development*, vol. 38, n° 4, 1967, p. 1025-1033.

⁶ Jean E. Dumas, *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, op. cit. ; Nancy G. Guerra, Ariel A. Williamson et Beatriz Lucass-Molina, « Normal Development: Infancy, Childhood, and Adolescence », op. cit. ; Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, op. cit.

⁷ Erik H. Erikson, « Growth and Crises of the "Healthy Personality" », dans Milton J. E. Senn (dir.), *Symposium on the Healthy Personality*, Oxford, Josiah Macy, Jr. Foundation, 1950, p. 91-146.

son mode d'adaptation face aux exigences externes⁸. De plus, il cherche à développer ses opinions et son autonomie⁹, ce qui peut contribuer à des comportements de rejet et de négociation face à l'autorité. Des comportements antisociaux peuvent apparaître à l'adolescence et sont passagers dans la majorité des cas¹⁰. Ces comportements font partie du développement normal et favorisent l'apprentissage du jeune à poser ses limites et à se faire respecter dans son identité personnelle. Finalement, comme l'adolescence est une période de remaniement et de remise en question concernant l'identité, l'estime de soi est souvent fragilisée¹¹.

Sur le plan social, les adolescents sont particulièrement sensibles à l'influence des pairs¹². Les amitiés et l'appartenance à un groupe de pairs partageant des activités et des valeurs sont nécessaires pour favoriser un développement social harmonieux¹³.

⁸ Carole Côté et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, Montréal, Québec, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016, http://capsuletrauma.com/mise_en_contexte/story_content/external_files/Trousse%20trauma_enfance.pdf ; Nancy G. Guerra, Ariel A. Williamson et Beatriz Lucass-Molina, « Normal Development: Infancy, Childhood, and Adolescence », *op. cit.* ; Suzanne Young, *Du plus petit au plus grand : outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans*, *op. cit.*

⁹ Jerry J. Bigner et Clara Gerhardt, *Parent-Child Relations: An Introduction to Parenting*, *op. cit.* ; David Elkind, « Egocentrism in Adolescence », *op. cit.* ; Nancy G. Guerra, Ariel A. Williamson et Beatriz Lucass-Molina, « Normal development: Infancy, Childhood, and Adolescence », *op. cit.* ; Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, *op. cit.* ; Suzanne Young, *Du plus petit au plus grand. Outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans*, *op. cit.*

¹⁰ Dumas, Jean E., *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, *op. cit.* ; Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, *op. cit.*

¹¹ Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, *op. cit.*

¹² Jerry J. Bigner et Clara Gerhardt, *Parent-Child Relations: An Introduction to Parenting*, *op. cit.* ; Nancy G. Guerra, Ariel A. Williamson et Beatriz Lucass-Molina, « Normal Development : Infancy, Childhood, and Adolescence », *op. cit.* ; Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, *op. cit.* ; Suzanne Young, *Du plus petit au plus grand. Outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans*, *op. cit.*

¹³ Nancy G. Guerra, Ariel A. Williamson et Beatriz Lucass-Molina, « Normal Development: Infancy, Childhood, and Adolescence », *op. cit.* ; Sally W.

Les adolescents ont aussi besoin d'être entourés d'adultes (parents, enseignants, intervenants, etc.) qui font preuve de sensibilité à leur égard¹⁴. Le contexte social en général revêt une importance majeure pour eux¹⁵.

Finalement, la sphère émotionnelle comporte aussi son lot de bouleversements à l'adolescence. Les adolescents, en comparaison aux enfants et aux adultes, expérimentent de façon plus intense et fréquente des sentiments difficiles, comme la colère, la tristesse et l'anxiété¹⁶. Des variations importantes d'humeur, appelées couramment « sautes d'humeur », sont fréquentes chez les adolescents¹⁷. Ils peuvent ainsi paraître changeants et imprévisibles aux yeux de leurs proches¹⁸. Les symptômes dépressifs (tristesse ou irritabilité, diminution du plaisir, fatigue, agitation ou ralentissement psychomoteur, dévalorisation, difficultés de concentration) sont courants chez les adolescents, la dépression étant le trouble de santé mentale le plus fréquemment diagnostiqué au sein de cette population¹⁹.

Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, op. cit.; Suzanne Young, *Du plus petit au plus grand. Outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans*, op. cit.

¹⁴ Suzanne Young, *Du plus petit au plus grand. Outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans*, op. cit.

¹⁵ Elizabeth S. Barnert et al., « Incarcerated Youths' Perspectives on Protective Factors and Risk Factors for Juvenile Offending: A Qualitative Analysis », *American Journal of Public Health*, vol. 105, n° 7, 2015, p. 1365-1371 ; Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, op. cit. ; Organisation mondiale de la santé, « Développement des adolescents. Une période de transition critique », dans *Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent*, 2017, https://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/adolescence/dev/fr/ ; Suzanne Young, *Du plus petit au plus grand. Outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans*, op. cit.

¹⁶ Jean E. Dumas, *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, op. cit. ; Nancy G. Guerra, Ariel A. Williamson et Beatriz Lucass-Molina, « Normal Development : Infancy, Childhood and Adolescence », op. cit. ; Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, op. cit.

¹⁷ Nancy G. Guerra, Ariel A. Williamson et Beatriz Lucass-Molina, « Normal Development: Infancy, Childhood, and Adolescence », op. cit. ; Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, op. cit.

¹⁸ Sally W. Olds et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, op. cit.

¹⁹ *Ibid.*

Le système de justice pour adolescents

Vu les particularités développementales propres à l'adolescence, notamment l'immaturation cognitive et émotionnelle, il convient de se questionner sur l'approche judiciaire à privilégier auprès des jeunes délinquants. Au Canada, la question est ouverte depuis plus d'un siècle et n'a jamais fait consensus parmi les spécialistes²⁰. D'abord, le modèle de protection suggère que la délinquance juvénile soit expliquée par l'environnement du jeune, et que les conséquences doivent d'abord prendre en compte le meilleur intérêt de l'adolescent. La Loi sur les jeunes délinquants (LJD), en vigueur en 1908, puis la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC), en vigueur en 1984, étaient des applications directes de ce modèle. L'approche d'intervention au Québec est aussi basée sur le modèle de protection. La province a développé une expertise unique, reconnue au plan international, dans le domaine de la réadaptation chez les jeunes délinquants²¹. Le modèle québécois considère le fait que l'adolescent est en développement et qu'il n'a pas atteint sa pleine maturité. Il souligne aussi l'importance d'évaluer l'ensemble de la situation de l'adolescent, afin de juger de la bonne mesure pour assurer sa réadaptation. Au Québec, on confère à cette approche l'expression « La bonne mesure au bon moment²² ».

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, on a assisté au déclin du modèle de protection et à l'ascension du modèle de justice pénale²³. Ce dernier soutient que la délinquance juvénile est la conséquence du choix personnel de l'adolescent, donc que ses conséquences devraient être proportionnelles à la gravité du délit

²⁰ Denis Lafortune et al., *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*, rapport de recherche, programme actions concertées, Université de Montréal, 2015, http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PC_LafortuneD_rapport_justice-penale-ados.pdf.

²¹ Association des centres jeunesse du Québec, *La LSJPA : au nom de la loi, la bonne mesure au bon moment*, bilan des directeurs de la Protection de la Jeunesse / Directeurs Provinciaux, Montréal, 2008.

²² *Ibid.*

²³ Denis Lafortune et al., *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*, op. cit.

commis. C'est dans le cadre de ce modèle qu'est apparue la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003, qui prévoit que les conséquences devraient aussi être proportionnelles au degré de responsabilité du jeune dans le délit. Cette loi vise la non-judiciarisation des infractions mineures par l'utilisation de mesures extrajudiciaires²⁴. Au niveau des peines spécifiques, la LSJPA prévoit que celles purgées en communauté soient toujours privilégiées. Ainsi, elle préconise que la mise sous garde soit réservée aux jeunes violents ou récidivistes et prévoit des dispositions visant à réduire la durée des mises sous garde²⁵.

Avant la LSJPA, le Canada avait l'un des taux d'incarcération les plus élevés chez les jeunes en occident²⁶. Depuis l'adoption de la nouvelle loi, le nombre de peines de mise sous garde a diminué de 64 %, passant de plus de 13 000 en 2002 à moins de 5 000 en 2009²⁷. Au Québec, la mise sous garde est aujourd'hui utilisée dans seulement 6 % des cas de délits²⁸, ce qui concerne environ 430 jeunes par année²⁹. Le Québec a recours à la mise sous garde deux fois moins souvent que la majorité des provinces canadiennes³⁰. La modification récente de la loi visait, entre autres, à réduire l'importance des peines de mise sous garde afin d'en limiter les impacts négatifs pour les jeunes.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Ministère de la Justice du Canada, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Résumé et historique, 2013 [modifié en 2017], p. 12, <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jj-yj/outils-tools/pdf/hist-back.pdf>.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Denis Lafortune *et al.*, *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*, *op. cit.*

²⁹ Association des centres jeunesse du Québec, *Les mauvais traitements psychologiques : un mal silencieux*, Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse, Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, Gouvernement du Québec, 2016.

³⁰ Association des centres jeunesse du Québec, *La LSJPA : au nom de la loi, la bonne mesure au bon moment*, *op. cit.*

Les impacts de la mise sous garde

Lorsqu'elle est ordonnée, la mise sous garde est nécessaire pour permettre l'arrêt des activités délinquantes et ainsi favoriser le mieux-être du jeune. Considérant le cadre d'intervention préconisé au Québec, basé sur le modèle de protection, il est évident que la LSJPA allait provoquer des appréhensions importantes chez les intervenants. Avec des mises sous garde plus rares et plus courtes, certains s'inquiètent que moins d'interventions visant la réadaptation ne soient mises en place auprès des délinquants. En effet, dans une étude visant à explorer la perception des intervenants québécois concernant la LSJPA, les éducateurs considéraient que la loi limite l'impact de leurs actions à l'endroit des jeunes délinquants³¹. Ils décrivaient que les mises sous garde plus courtes permettent moins d'assurer la réadaptation et la réinsertion sociale des jeunes. La durée des placements tendant à devenir de plus en plus courte, il faut évidemment continuer à développer des stratégies d'intervention qui en tiennent compte³². Aussi, comme la mise sous garde est maintenant réservée aux jeunes violents ou récidivistes, l'âge moyen en mise sous garde a augmenté. Les intervenants en centre de réadaptation constatent que ces jeunes présentent des comportements délinquants plus structurés et cristallisés, ce qui pose un défi de taille en intervention³³.

Plusieurs impacts positifs de la mise sous garde sont donc connus et perçus par les intervenants en centre de réadaptation³⁴. Toutefois, bien qu'elle soit une mesure visant la sécurité du jeune délinquant et celle de la société, les écrits scientifiques mettent en évidence que la mise sous garde en centre de

³¹ Denis Lafortune et al., *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*, op. cit.

³² *Ibid.*

³³ Association des centres jeunesse du Québec, *La LSJPA : au nom de la loi, la bonne mesure au bon moment*, op. cit.

³⁴ Denis Lafortune et al., *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*, op. cit.

réadaptation peut constituer une situation éprouvante émotionnellement pour le jeune³⁵.

D'un point de vue sociologique, les centres de réadaptation peuvent être considérés comme des institutions *totalitaires*, selon la définition d'Erving Goffman : « Lieu [...] où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées³⁶ ». Ainsi, les institutions totalitaires peuvent être vues comme une microsociété en coupure avec le monde extérieur. Les travaux de Goffman visaient à donner la parole et à accéder à l'univers expérientiel des « reclus », donc des hébergés dans ce genre d'institutions. Il souligne que la mise sous garde causerait une rupture avec les rôles antérieurs de l'adolescent, intégrés jusqu'alors dans un tout cohérent formant sa personnalité³⁷, ce qui peut créer un sentiment de confusion³⁸. Les institutions totalitaires ont leur propre culture, qui diffère grandement de la culture dans laquelle les jeunes délinquants ont grandi³⁹. À cet effet, Lambert Farand, François Chagnon, Johanne Renaud et Michele Rivard proposent que la mise sous garde représente une intervention judiciaire impliquant un déracinement du jeune de son milieu naturel, entraînant plusieurs pertes relationnelles. Ces pertes peuvent créer une grande détresse émotionnelle chez les adolescents⁴⁰. Une étude longitudinale avec groupe contrôle,

³⁵ Carole Côté et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, op. cit.

³⁶ Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1968, p. 41.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Erik H. Erikson, « Growth and Crises of the "Healthy Personality" », op. cit. ; Suzanne Young, *Du plus petit au plus grand. Outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans*, op. cit.

³⁹ Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

⁴⁰ Lambert Farand et al., « Completed Suicides among Quebec Adolescents Involved with Juvenile Justice and Child Welfare Services », *Suicide and Life-Threatening Behavior*, vol. 34, n° 1, 2004, p. 24-35

menée en Chine⁴¹, compare 238 jeunes délinquants à trois moments de leur mise sous garde, soit une semaine, six mois et un an après l'admission. Les résultats révèlent que les comportements anxieux et dépressifs augmentent pendant la mise sous garde⁴². Aux États-Unis, Gail A. Wasserman et ses collègues comparent des jeunes délinquants à l'entrée dans le système de justice à d'autres, déjà placés sous garde, et concluent à une augmentation significative de la psychopathologie et des tentatives de suicide pendant la mise sous garde⁴³. Ils ne sont pas les seuls à s'être penchés sur l'effet de la mise sous garde sur la vulnérabilité suicidaire. Selon de nombreux écrits scientifiques, la mise sous garde est un facteur de vulnérabilité suicidaire⁴⁴. D'abord, il est proposé que l'hébergement en institution pourrait constituer un facteur précipitant des idées suicidaires ou d'une tentative de suicide chez les jeunes⁴⁵. La mise sous garde est même associée à

⁴¹ Zhenhua Zhou *et al.*, « The Risk Behaviors and Mental Health of Detained Adolescents: A Controlled, Prospective Longitudinal Study », *PLoS ONE*, vol. 7, n° 5, 2012, p. 37199.

⁴² *Ibid.*

⁴³ Gail A. Wasserman *et al.*, « Psychiatric Disorder, Comorbidity, and Suicidal Behavior in Juvenile Justice Youth », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 37, n° 12, 2010, p. 1361-1376.

⁴⁴ Hygiea Casiano *et al.*, « A Population-Based Study of the Prevalence and Correlates of Self-Harm in Juvenile Detention », *Plos One*, vol. 11, n° 1, 2016, p. 1-9 ; Hygiea Casiano *et al.*, « Suicide and Deliberate Self-Injurious Behavior in Juvenile Correctional Facilities: A Review », *Journal of the Canadian Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 22, n° 2, 2013, p. 118-124 ; Lambert Farand *et al.*, « Completed Suicides among Quebec Adolescents Involved with Juvenile Justice and Child Welfare Services », *op. cit.* ; Lindsay M. Hayes, « Juvenile Suicide in Confinement – Findings from the First National Survey », *Suicide and Life-Threatening Behavior*, vol. 39, n° 4, 2009, p. 353-363 ; Gail A. Wasserman *et al.*, « Psychiatric Disorder, Comorbidity, and Suicidal Behavior in Juvenile Justice Youth », *op. cit.* ; Zhenhua Zhou *et al.*, « The Risk Behaviors and Mental Health of Detained Adolescents: A Controlled, Prospective Longitudinal Study », *op. cit.*

⁴⁵ Hygiea Casiano *et al.*, « Suicide and Deliberate Self-Injurious Behavior in Juvenile Correctional Facilities: A Review », *op. cit.* ; Casiano, Hygiea *et al.*, « A Population-Based Study of the Prevalence and Correlates of Self-Harm in Juvenile Detention », *op. cit.*

un plus grand risque de suicide complété chez les adolescents⁴⁶. Ensuite, les jeunes en mise sous garde auraient davantage d'idées et de comportements suicidaires que les jeunes venant tout juste d'entrer dans le système de justice⁴⁷. Les effets à long terme de la mise sous garde sur le risque suicidaire ont toutefois peu été étudiés. L'étude de Rory Corbett, Natalie Mazin, Roger Grimshaw et Paul Bebbington, menée en Angleterre, est une des rares à s'être penchée sur la question. Dans cette étude, les chercheurs ont utilisé les données d'une enquête nationale (n = 7 000) et se sont intéressés à l'impact de la mise sous garde sur la vulnérabilité suicidaire à l'âge adulte, en vérifiant l'effet de médiation de certaines autres expériences connues comme délétères (avoir été victime d'abus, avoir une dépendance à l'alcool, avoir vécu un divorce, avoir servi dans l'armée et avoir été itinérant). Le fait d'avoir été hébergé en centre de réadaptation pendant l'enfance ou l'adolescence (protection de la jeunesse et délinquance confondues) et le risque suicidaire (idées suicidaires et tentatives de suicide) à l'âge adulte étaient significativement corrélés. Seul le fait d'avoir été victime d'abus était une variable qui rendait l'association entre la mise sous garde et le risque suicidaire à l'âge adulte non significative, ce qui signifie que le fait d'avoir été victime d'abus explique à lui seul le risque suicidaire⁴⁸.

La mise sous garde aurait donc un impact à plusieurs niveaux. D'abord, l'entrée en centre de réadaptation aurait le potentiel de déclencher des idées suicidaires, puis le temps passé en centre semblerait amplifier le risque suicidaire. Finalement, la vulnérabilité suicidaire les suivrait ensuite jusqu'à l'âge adulte.

⁴⁶ Lambert Farand *et al.*, « Completed Suicides among Quebec Adolescents Involved with Juvenile Justice and Child Welfare Services », *op. cit.*

⁴⁷ Marquita L. Stokes *et al.*, « Suicidal Ideation and Behavior in Youth in the Juvenile Justice System: A Review of the Literature », *Journal of Correctional Health Care*, vol. 21, n° 3, 2015, p. 222-242 ; Gail A. Wasserman *et al.*, « Psychiatric Disorder, Comorbidity, and Suicidal Behavior in Juvenile Justice Youth », *op. cit.*

⁴⁸ Rory Corbett *et al.*, « Thinking of Suicide: Understanding the Risks Associated with Child Institutional Care », *Criminal Justice Matters*, vol. 90, n° 1, 2012, p. 38-40.

Caractéristiques personnelles des jeunes délinquants

Quelle que soit la nature de leurs délits, les jeunes délinquants présentent des facteurs personnels qui les prédisposent déjà à une plus grande vulnérabilité suicidaire⁴⁹. D'abord, la psychopathologie est le facteur le plus souvent associé au risque suicidaire des adolescents et les jeunes délinquants sont connus comme particulièrement prédisposés aux problèmes de santé mentale⁵⁰. Les adolescents délinquants sont aussi plus nombreux à consommer de la drogue et/ou de l'alcool, ce qui les rend vulnérables au suicide⁵¹. Ils se distinguent également par certains traits de personnalité, tels que l'impulsivité, l'hostilité, l'irritabilité et la

⁴⁹ Laurie St-Pierre et Catherine Laurier, « Vulnérabilité suicidaire des contrevenants en centre de réadaptation : présentation d'un modèle explicatif », *Criminologie*, vol. 51, n° 2, 2018, p. 264-287.

⁵⁰ Stanley p. Kutcher et Magdalena Szumilas, « Youth Suicide Prevention », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 178, n° 3, 2008, p. 282-285 ; Catherine Laurier, « Les facteurs associés au risque suicidaire chez les adolescents délinquants », *Frontières*, vol. 21, n° 1, 2008, p. 32-43 ; Catherine Laurier et François Chagnon, « Modèle interactif du risque suicidaire chez les jeunes contrevenants », *Criminologie*, vol. 44, n° 2, 2011, p. 251-278 ; Christopher Mallett *et al.*, « Discerning Reported Suicide Attempts within a Youthful Offender Population », *Suicide and Life-Threatening Behavior*, vol. 42, n° 1, 2012, p. 67-77 ; Marquita L. Stokes *et al.*, « Suicidal Ideation and Behavior in Youth in the Juvenile Justice System: A Review of the Literature », *op. cit.* ; Laurie St-Pierre et Catherine Laurier, « Vulnérabilité suicidaire des contrevenants en centre de réadaptation : présentation d'un modèle explicatif », *op. cit.*

⁵¹ Hygiea Casiano *et al.*, « Suicide and Deliberate Self-Injurious Behavior in Juvenile Correctional Facilities: A Review », *op.cit.* ; John F. Chapman et Julian D. Ford, « Relationships between Suicide Risk, Traumatic Experiences, and Substance Use among Juvenile Detainees », *Archives of Suicide Research*, vol. 12, n° 1, 2008, p. 50-61 ; Dianna T. Kenny, Christopher J. Lennings et Olivia A. Munn, « Risk Factors for Self-Harm and Suicide in Incarcerated Young Offenders: Implications for Policy and Practice », *Journal of Forensic Psychology Practice*, vol. 8, n° 4, 2008, p. 358-382 ; Catherine Laurier, « Les facteurs associés au risque suicidaire chez les adolescents délinquants », *op cit.* ; Catherine Laurier et François Chagnon, « Modèle interactif du risque suicidaire chez les jeunes contrevenants », *op. cit.* ; Scott Nolen *et al.*, « Lifetime Suicide Attempts in Juvenile Assessment Center Youth », *Archives of Suicide Research*, vol. 12, n° 2, 2008, p. 111-123 ; Anjali Soni, « The Relationship between Delinquency and Suicidality among Adolescents », thèse de doctorat, psychologie, Chicago, Adler School of Professional Psychology, 2010 ; Laurie St-Pierre et Catherine Laurier, « Vulnérabilité

violence, qui sont aussi associés au risque suicidaire⁵². Ils sont décrits comme ayant une faible agréabilité, donc une attitude antisociale, et manquant d'empathie et de sensibilité. Puis ils présentent un haut niveau de névrotisme, donc une tendance à éprouver des émotions négatives⁵³.

Les recherches indiquent que la proportion de jeunes ayant été victimes d'abus physique ou sexuel est plus élevée chez les délinquants que les jeunes de la population générale⁵⁴. L'abus est

suicidaire des contrevenants en centre de réadaptation : présentation d'un modèle explicatif », *op. cit.*

- ⁵² Madhav p. Bhatta *et al.*, « Suicidal Behaviors among Adolescents in Juvenile Detention: Role of Adverse Life Experiences », *Plos One*, vol. 9, n° 2, 2014, e. 89408 ; Hygiea Casiano *et al.*, « Suicide and Deliberate Self-Injurious Behavior in Juvenile Correctional Facilities: A Review », *op. cit.* ; Fanny Guérin-Lazure, Catherine Laurier et Sophie Couture, « Traits de personnalité chez les jeunes contrevenants : étude comparative entre les jeunes contrevenants associés ou non aux gangs de rue », *Criminologie*, vol. 52, n° 1, 2019, p. 325-347 ; Catherine Laurier, « Les facteurs associés au risque suicidaire chez les adolescents délinquants », *op. cit.* ; Catherine Laurier et François Chagnon, « Modèle interactif du risque suicidaire chez les jeunes contrevenants », *op. cit.* ; Daniel Radeloff *et al.*, « National Total Survey of German Adolescent Suicide in Prison », *European Child & Adolescent Psychiatry*, vol. 24, n° 2, 2015, p. 219-225 ; Laurie St-Pierre et Catherine Laurier, « Vulnérabilité suicidaire des contrevenants en centre de réadaptation : présentation d'un modèle explicatif », *op. cit.*
- ⁵³ Paul T. Costa Jr. et Robert R. McCrae, « Reply to Eysenck », *Personality and Individual Differences*, vol. 13, n° 8, 1992, p. 861-865 ; Fanny Guérin-Lazure, Catherine Laurier et Sophie Couture, « Traits de personnalité chez les jeunes contrevenants : étude comparative entre les jeunes contrevenants associés ou non aux gangs de rue », *op. cit.* ; Patrick C. L. Heaven, « Personality and Self-Reported Delinquency: Analysis of the "BIG-FIVE" Personality Dimensions », *Personal Individual differences*, vol. 20, n° 1, 1996, p. 47-54 ; Darrick Jolliffe, « Exploring the Relationship between the Five-Factor Model of Personality, Social Factors and Self-Reported Delinquency », *Personality and Individual Differences*, vol. 55, n° 1, 2013, p. 47-52 ; Coleta Van Dam, Jan M. A. M. Janssens et Eric E. J. De Bruyn, « PEN, Big Five, Juvenile Delinquency and Criminal Recidivism », *Personality and Individual Differences*, vol. 39, n° 1, 2005, p. 7-19.
- ⁵⁴ Allison E. Croysdale *et al.*, « Correlates of Victimization in a Juvenile Justice Population », *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, vol. 17, n° 1, 2008, p. 103-117 ; Carly B. Dierkhising, Andrea Lane Eastman et Misaki N. Natsuaki, « Victims behind Bars: A Preliminary Study of Abuse During Juvenile Incarceration and Post-Release Social and Emotional Functioning », *Psychology, Public Policy, and Law*, vol. 20, n° 2, 2014, p. 181-190 ; Heather

connu comme un important facteur prédisposant qui peut rendre une personne plus vulnérable au suicide⁵⁵. Les recherches ont aussi démontré que la majorité des jeunes délinquants rapporte avoir vécu au moins un événement traumatique dans leur vie⁵⁶.

M. Gretton et Robert J. W. Clift, « The Mental Health Needs of Incarcerated Youth in British Columbia, Canada », *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 34, n° 2, 2011, p. 109-115 ; Andrea J. Sedlak et Karla S. McPherson, « Youth's Needs and Services: Findings from the Survey of Youth in Residential Placement », *Juvenile Justice Bulletin*, 2010, p. 1-12, <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/ojdp/227728.pdf>.

- 55 Madhav p. Bhatta *et al.*, « Suicidal Behaviors among Adolescents in Juvenile Detention: Role of Adverse Life Experiences », *op. cit.* ; Hygiea Casiano *et al.*, « Suicide and Deliberate Self-Injurious Behavior in Juvenile Correctional Facilities: A Review », *op. cit.* ; Allison E. Croysdale *et al.*, « Correlates of Victimization in a Juvenile Justice Population », *op. cit.* ; Julian D. Ford *et al.*, « Traumatic Victimization, Posttraumatic Stress Disorder, Suicidal Ideation, and Substance Abuse Risk among Juvenile Justice-Involved Youth », *Journal of Child & Adolescent Trauma*, vol. 1, n° 1, 2008, p. 75-92 ; Lindsay M. Hayes, « Juvenile Suicide in Confinement – Findings from the First National Survey », *op. cit.* ; Dianna T. Kenny, Christopher J. Lennings et Olivia A. Munn, « Risk Factors for Self-Harm and Suicide in Incarcerated Young Offenders: Implications for Policy and Practice », *op. cit.* ; Catherine Laurier, « Les facteurs associés au risque suicidaire chez les adolescents délinquants », *op. cit.* ; National Action Alliance for Suicide Prevention: Youth in Contact with the Juvenile Justice System Task Force, *Suicidal Ideation and Behavior among Youth in the Juvenile Justice System: A Review of the Literature*, Washington (DC), 2013, https://theactionalliance.org/sites/default/files/suicide_ideation_and_behavior_among_youth_in_the_jj_system.pdf ; Andrea J. Sedlak et Karla S. McPherson, « Youth's Needs and Services: Findings from the Survey of Youth in Residential Placement », *op. cit.* ; Marquita L. Stokes *et al.*, « Suicidal Ideation and Behavior in Youth in the Juvenile Justice System: A Review of the Literature », *op. cit.* ; Laurie St-Pierre et Catherine Laurier, « Vulnérabilité suicidaire des contrevenants en centre de réadaptation : présentation d'un modèle explicatif », *op. cit.*

- 56 Margaret E. Blaustein et Kristine M. Kinniburgh, *Treating Traumatic Stress in Children and Adolescents: How to Foster Resilience through Attachment, Self-Regulation, and Competency*, New York, The Guilford Press, 2010 ; Kim Coleman, Delphine Collin-Vézina et Lise Milne, « Étude sur l'incidence des traumatismes sur l'attachement, l'autorégulation et la compétence », *Branché*, vol. 2, n° 2, 2010, p. 1-4 ; Julian D. Ford *et al.*, « Traumatic Victimization, Posttraumatic Stress Disorder, Suicidal Ideation, and Substance Abuse Risk among Juvenile Justice-Involved Youth », *op. cit.* ; Julian D. Ford et Margaret E., Blaustein, « Systemic Self-Regulation: A Framework for Trauma-Informed Services in Residential Juvenile Justice Programs », *Journal of Family Violence*, vol. 28, n° 7, 2013, p. 665-677.

Le fait d'avoir vécu un événement traumatique est connu comme un facteur de risque du suicide⁵⁷. Finalement, la délinquance en soi s'est avérée un facteur qui augmente le risque suicidaire⁵⁸.

La perspective des jeunes délinquants

Au-delà des facteurs de risque personnels des jeunes délinquants, le lien entre la mise sous garde en centre de réadaptation et le risque suicidaire est bien étayé dans les écrits scientifiques. Cependant, les raisons personnelles qui font de la mise sous garde une expérience difficile pour les adolescents délinquants restent peu explorées. Peu d'études ont donné la parole aux jeunes afin de mieux comprendre leur expérience à ce sujet.

L'étude américaine d'Elizabeth S. Barnert et de ses collaborateurs est l'une des seules à l'avoir fait. Les auteurs y explorent les perceptions concernant le système de justice de vingt adolescents délinquants incarcérés dans un centre de réadaptation de Los Angeles. L'étude qualitative donne la parole aux jeunes sur leur vécu, à l'aide d'entrevues semi-structurées, et en présente une analyse thématique. Les résultats de l'étude mettent en évidence l'ambivalence des adolescents. Certains décrivent l'expérience de mise sous garde comme « douloureuse » du fait d'être séparés de leur famille et d'être restreints dans leur liberté. D'autres, au contraire, la décrivent comme « rassurante et structurée », apportant du répit à leur vie qu'ils décrivent chaotique et caractérisée par la violence⁵⁹.

⁵⁷ John F. Chapman et Julian D. Ford, « Relationships between Suicide Risk, Traumatic Experiences, and Substance Use among Juvenile Detainees », *op. cit.* ; Julian D. Ford *et al.*, « Traumatic Victimization, Posttraumatic Stress Disorder, Suicidal Ideation, and Substance Abuse Risk Among Juvenile Justice-Involved Youth », *op. cit.* ; Marquita L. Stokes *et al.*, « Suicidal Ideation and Behavior in Youth in the Juvenile Justice System: A Review of the Literature », *op. cit.*

⁵⁸ Laurie St-Pierre et Catherine Laurier, « Vulnérabilité suicidaire des contrevenants en centre de réadaptation : présentation d'un modèle explicatif », *op. cit.*

⁵⁹ Elizabeth S. Barnert *et al.*, « Incarcerated Youths' Perspectives on Protective Factors and Risk Factors for Juvenile Offending: A Qualitative Analysis », *op. cit.*

Au Québec, le Conseil permanent de la jeunesse⁶⁰ s'est donné le mandat de tracer le portrait des jeunes en centre de réadaptation, avec une méthode qualitative, auprès de cent participants adolescents hébergés ou ayant déjà été hébergés en centre de réadaptation sous la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)⁶¹. L'étude avait pour but de donner la parole aux jeunes afin qu'ils s'expriment sur leur vécu en centre de réadaptation. Les témoignages étaient hétérogènes, de nombreuses divergences étant soulevées concernant l'appréciation du séjour en centre de réadaptation. Alors que certains décrivaient leur séjour en centre de réadaptation comme une expérience positive, d'autres la percevaient comme un passage « nécessaire », tandis que les derniers l'exposaient comme un vécu négatif qui les a profondément marqués. Par contre, pour tous les participants, l'hébergement en centre de réadaptation était décrit comme une expérience significative et lourde de conséquences. Plus encore, peu importe comment ils décrivaient leur séjour, la plupart y associaient une importante détresse. Plusieurs participants confiaient avoir souffert au plan psychologique en centre de réadaptation. Ils exprimaient le sentiment « dégradant⁶² » d'être enfermés dans un milieu artificiel, une vraie « prison pour jeunes⁶³ » ou une « garderie⁶⁴ ». Ils rapportaient se sentir retranchés de la société, devoir se plier à des règles et être observés de manière excessive.

⁶⁰ Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole ! – Avis*, Gouvernement du Québec, 2004 <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/publications-cpj/documents/systeme-sante-services-sociaux/avis-centres-jeunesse.pdf>.

⁶¹ Selon la LPJ, la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis dans les 6 situations suivantes : l'enfant est abandonné, l'enfant est négligé ou risque sérieusement d'être négligé, l'enfant subit de mauvais traitements psychologiques, l'enfant subit ou risque sérieusement de subir des abus sexuels, l'enfant subit ou risque sérieusement de subir des abus physiques, l'enfant a de graves troubles de comportement. (Chantal Maltais (dir.), *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*, Québec, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 2010, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>).

⁶² Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole ! – Avis*, op. cit., p. 9.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.* p. 17.

Les jeunes exprimaient se sentir comme « des rats de laboratoire⁶⁵ », et leur détresse était exprimée à travers plusieurs conduites lors de leur prise en charge : les pleurs, la révolte, la frustration, les fugues et les tentatives de suicide⁶⁶. Lorsqu'ils étaient questionnés sur ce qui pourrait être fait afin d'améliorer les conditions en centre de réadaptation, la plupart soulignaient l'importance d'écouter ce que les jeunes ont à dire⁶⁷. Bien que cette étude nous renseigne sur le vécu des adolescents sous la LPJ, elle n'illustre pas celui des délinquants sous la LSJPA.

L'étude de Denis Lafortune et de ses collaborateurs s'est, pour sa part, intéressée au vécu des jeunes délinquants en lien avec le système de justice, en général. Des émotions difficiles ressortaient dans la majorité des discours. Les thèmes fréquents étaient la peur du jugement péjoratif, la crainte de l'étiquetage ainsi qu'un sentiment de vulnérabilité face à l'appareil judiciaire. Concernant la mise sous garde, certains des 35 jeunes interrogés dans l'étude décrivaient que la mesure était nécessaire et efficace. Selon eux, l'encadrement serré et le retrait du milieu délinquant favoriseraient les prises de conscience⁶⁸.

Sauf erreur, aucune étude québécoise ne s'est penchée, avec une méthode qualitative, spécifiquement sur le vécu émotif des jeunes délinquants pendant leur mise sous garde. Les écrits scientifiques soulignent pourtant l'importance de donner la parole à ces jeunes pour mieux comprendre en quoi cette expérience pourrait représenter un facteur de risque du suicide⁶⁹. Le modèle de vulnérabilité suicidaire, bâti à partir de la théorie *Cry of Pain*⁷⁰, dépeint la trajectoire du jeune délinquant en centre de

⁶⁵ *Ibid.* p. 9.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Denis Lafortune et al., *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*, op. cit.

⁶⁹ Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole ! – Avis*, op. cit. ; Laurie St-Pierre et Catherine Laurier, « Vulnérabilité suicidaire des contrevenants en centre de réadaptation : présentation d'un modèle explicatif », op. cit.

⁷⁰ Mark G. Williams, *Suicide and Attempted Suicide: Understanding the Cry of Pain*, Collingdale (PA), Diane Pub Co, 2001.

réadaptation afin d'illustrer la vulnérabilité suicidaire⁷¹. Le modèle propose que le risque suicidaire dépende non seulement des facteurs personnels des jeunes délinquants, mais aussi des facteurs institutionnels. Il suggère que l'expérience d'arrestation soit associée à un sentiment de défaite, puis que la mise sous garde puisse induire chez le jeune une perception d'être pris au piège ainsi que du désespoir.

Objectif de la recherche

L'objectif de la présente recherche est d'explorer les représentations personnelles des jeunes délinquants, leurs expériences rapportées, leurs perceptions et leurs émotions concernant le temps passé en mise sous garde. Ainsi, il sera possible de mieux comprendre leur expérience personnelle de mise sous garde en centre de réadaptation afin de saisir en quoi l'essence même de cette expérience peut ou non contribuer, pour eux, à une possible vulnérabilité suicidaire.

Méthode

Une méthodologie qualitative a été privilégiée dans la présente recherche puisqu'elle permet d'accéder à l'univers interne du participant. Les études qualitatives visent à construire des descriptions ou des interprétations de l'expérience humaine analysée⁷². Ainsi, elles sont au service de la quête du sens des actions et des expériences humaines⁷³. Comme la présente recherche vise une compréhension riche de la façon dont les jeunes délinquants expérimentent leur mise sous garde, l'approche qualitative s'avère la plus appropriée. La méthodologie qualitative se démarque, notamment, par le fait qu'elle s'inscrit dans un paradigme constructiviste, considérant la réalité comme

⁷¹ Laurie St-Pierre et Catherine Laurier, « Vulnérabilité suicidaire des contrevenants en centre de réadaptation : présentation d'un modèle explicatif », *op. cit.*

⁷² Pierre Paillé et Alex Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, quatrième édition, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2016.

⁷³ *Ibid.*

une construction humaine et subjective⁷⁴. Ainsi, les méthodes qualitatives considèrent les phénomènes humains comme des phénomènes de sens, et donc subjectifs⁷⁵.

L'approche qualitative se divise en plusieurs orientations. L'analyse interprétative phénoménologique est une méthode d'analyse qualitative propre à la psychologie, qui vise à accéder au sens que les individus donnent à leur vécu⁷⁶.

Posture de la chercheuse

Dans le cadre de l'analyse interprétative phénoménologique, l'interprétation du sens que donnent les participants à leur vécu est influencée par les *a priori* et les connaissances de la chercheuse sur le sujet étudié⁷⁷. Il n'y a toutefois pas d'hypothèse prédéterminée, car la posture de vérification d'une théorie entrerait en contradiction avec l'attitude de complète ouverture propre à la méthode qualitative⁷⁸. Les diverses connaissances de la chercheuse quant au fonctionnement psychique, et plus spécifiquement quant au suicide, ont ainsi été le plus possible mises à distance lors de l'analyse.

Vu la formation et l'expérience de la chercheuse en psychologie clinique, l'analyse a été abordée de manière à accéder principalement au vécu émotif des jeunes. Les entrevues ont été analysées par la

⁷⁴ Joséphine Mukamurera, France Lacourse et Yves Couturier, « Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques », *Recherches qualitatives*, vol. 26, n° 1, 2006, p. 110-138.

⁷⁵ Pierre Paillé et Alex Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, *op. cit.*

⁷⁶ Léa Restivo, Claire Julian-Reynier et Themis Apostolidis, « Pratiquer l'analyse interprétative phénoménologique : intérêts et illustration dans le cadre de l'enquête psychosociale par entretiens de recherche », *Pratiques Psychologiques*, vol. 24, n° 4, 2018, p. 427-449 ; Jonathan A. Smith, Paul Flowers et Michael Larkin, *Interpretative Phenomenological Analysis: Theory, Method and Research*, Los Angeles, SAGE, 2009.

⁷⁷ Pierre Paillé et Alex Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, *op. cit.* ; Jonathan A. Smith, Paul Flowers et Michael Larkin, *Interpretative Phenomenological Analysis: Theory, Method and Research*, *op. cit.*

⁷⁸ Pierre Paillé et Alex Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, *op. cit.* ; Jonathan A. Smith, Paul Flowers et Michael Larkin, *Interpretative Phenomenological Analysis: Theory, Method and Research*, *op. cit.*

chercheuse selon une lunette teintée par la psychologie développementale⁷⁹. La psychologie développementale propose que le passé détermine le présent, car l'individu s'adapte à ses expériences⁸⁰. Ainsi, l'idée selon laquelle diverses expériences de vie peuvent contribuer à la souffrance a été centrale dans la présente étude. Finalement, il convient de préciser que l'une des autrices de l'article pratique l'intervention de première ligne auprès des personnes suicidaires dans un *Centre de crise et de prévention du suicide*, et a ainsi accès à leur univers expérientiel et à leur vulnérabilité. Dans le cadre de cette recherche, le suicide est interprété davantage comme un cri de douleur que comme un appel à l'aide. En ce sens, le suicide est un moyen que certains peuvent considérer lorsqu'ils ne voient plus d'autre option pour mettre fin à leur souffrance.

Participants

Le recrutement des participants a été effectué entre le mois de juillet 2008 et le mois de mai 2009 au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire. Dix jeunes délinquants, tous de sexe masculin, âgés de 16 à 18 ans ($M = 17,4$ ans), sont inclus dans la présente étude. Quatre d'entre eux sont nés au Québec, trois sont nés dans une autre province du Canada, deux viennent de l'Amérique latine et un participant est originaire du Moyen-Orient. Ils ont tous fait l'objet d'une sanction sous garde, selon la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA). Les types de délits commis sont divers parmi les participants : voie de fait, agression armée, tentative de meurtre, agression sexuelle, vol qualifié, introduction par effraction, vente de drogue, possession d'arme à feu, menace, fugue et bris de condition. Les dix participants ont tous commis plus d'un délit et ont tous commis au moins un crime contre la personne.

⁷⁹ Marc Le Blanc, « Un paradigme développemental pour la criminologie : développement et autorégulation de la conduite déviante », *Criminologie*, vol. 43, n° 2, 2010, p. 401-428 ; Henri Lehalle et Daniel Mellier, *Psychologie du développement. Enfance et adolescence. Cours et exercices*, troisième édition, Paris, Dunod, coll. « Psycho sup », 2013.

⁸⁰ Henri Lehalle et Daniel Mellier, *Psychologie du développement enfance et adolescence : cours et exercices*, op. cit.

Instrument

L'entretien semi-structuré est considéré comme la meilleure façon de recueillir l'information dans le cadre d'une analyse interprétative phénoménologique⁸¹. La présente recherche s'appuie sur ce type d'entretien, permettant ainsi de guider le discours pour obtenir l'information nécessaire, tout en laissant de la flexibilité au participant dans les thèmes qu'il désire aborder. La grille d'entretien se retrouve en appendice. Il porte sur les thèmes suivants : histoire ayant mené à l'arrestation, sens donné à l'arrestation, historique des délits antérieurs, réseau social, contexte des comportements suicidaires antérieurs, historique de consommation de drogue ou d'alcool et historique des placements. La durée des entretiens a varié entre 39 et 108 minutes, pour une moyenne de 65,5 minutes. Lors des entretiens menés auprès des jeunes, la consigne de départ était formulée ainsi :

Le but de notre rencontre est de faire le point sur la situation que tu vis actuellement. Je te poserai des questions, mais sens-toi libre de répondre comme cela te vient à l'esprit. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Nous aborderons des sujets comme les délits que tu as commis, ta consommation, ta famille, tes relations et comment tu te sens présentement et en général. N'hésite pas à me poser des questions ou à me donner des informations que tu juges importantes. Tout ce que tu me diras demeurera confidentiel.

Déroulement

Les jeunes ont été approchés par l'éducateur responsable de leur dossier pour sonder leur désir de participer à la recherche. Les questions de confidentialité et de consentement ont été discutées avec les jeunes volontaires. Pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans acceptant de participer, un consentement parental était obtenu. Pour les jeunes de 18 ans, l'expérimentateur leur expliquait clairement la recherche et ils fournissaient eux-mêmes leur consentement, comme ils avaient atteint la majorité. Le jeune était ensuite rencontré dans les locaux du centre jeunesse pour

⁸¹ Jonathan A. Smith, Paul Flowers et Michael Larkin, *Interpretative Phenomenological Analysis: Theory, Method and Research*, op. cit.

participer à l'entretien individuel semi-structuré. Il était libre de mettre fin à sa participation à tout moment. Une pause était prévue pendant l'entretien pour ceux qui en ressentaient le besoin. Une compensation financière de 20 \$ était offerte aux participants comme dédommagement. Afin de préserver la confidentialité, les noms ont été changés et remplacés par des pseudonymes lors de la transcription des *verbatim*.

Comme le sujet du suicide était abordé au sein de l'entrevue et que cela pouvait faire ressurgir des émotions difficiles, certaines précautions ont été prises lors de la collecte de données. Les entrevues ont toutes été réalisées par la même chercheuse, psychologue de formation. Pour des raisons de sécurité, advenant que le participant présentait un risque imminent pour soi ou pour autrui, le chercheur était en devoir d'en aviser les personnes concernées. Les numéros de téléphone de deux ressources (*Tel-Jeunes* et *Suicide-Action*) ont été fournis aux participants afin qu'ils puissent en bénéficier au besoin. Le projet de recherche a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche (CER) du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire et de l'Université du Québec à Montréal, ainsi que par le Comité d'éthique de la recherche (CER) de la FLSH de l'Université de Sherbrooke.

Analyse des données

Il n'y a pas de façon unique de faire de l'analyse interprétative phénoménologique, ni de règles strictes concernant les étapes d'analyse à effectuer. Ces étapes peuvent être adaptées au besoin du chercheur et au sujet étudié⁸². Certaines façons de procéder sont toutefois suggérées et ont été respectées dans la présente analyse⁸³.

Les entrevues ont été transcrites rigoureusement sous forme *verbatim*, de manière à respecter autant que possible les paroles des participants. Plusieurs lectures attentives des entrevues ont été effectuées, sans tenter de les analyser précocement, de manière

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

à se centrer sur les témoignages et à entrer dans le monde de l'autre. Pour ce faire, une lecture répétée du matériel a été menée afin de dégager une vue d'ensemble du contenu, des thèmes abordés ainsi que des premières impressions de la chercheuse. Un *journal de thématisation* a été utilisé afin de noter les principales observations lors des lectures et ainsi cibler les rubriques principales. Ces rubriques ont été inscrites dans un *relevé de thèmes*, afin de créer une classification préalable à la thématisation des données. Le concept de *rubrique* renvoie de manière relativement abstraite à ce dont il est question dans l'extrait analysé⁸⁴. Une thématisation des données a ensuite été amorcée. Le *thème* est une dénomination précise de ce qui est abordé dans un extrait *verbatim*, et fournit des indications claires sur la teneur des propos⁸⁵. Une thématisation en continu a été réalisée, ce qui signifie que l'attribution des thèmes a été effectuée de manière ininterrompue, alors que l'arbre thématique a été construit simultanément. Cette démarche permet une analyse fine et riche des données, malgré qu'elle soit plus complexe et longue à effectuer⁸⁶. Le *relevé de thèmes* n'a pas été élaboré *a priori* à partir des thèmes prévus dans la grille d'entretien semi-structuré, mais a plutôt émergé à partir de ceux soulevés par les participants. Une relecture des extraits associés à chaque thème a permis un raffinement et une redéfinition des thèmes, au besoin. Les thèmes retenus ont été inscrits dans le *relevé de thèmes*, et le *journal de thématisation* a été utilisé afin de noter les réflexions et les tentatives de regroupement de thèmes, visant la construction de l'arbre thématique. Une analyse transversale a ensuite été effectuée, les thèmes ayant été examinés l'un après l'autre afin de créer des regroupements ou des divisions. La thématisation a été validée et discutée avec la deuxième autrice de l'article, qui a mené les entretiens. L'arbre thématique final a été construit, permettant d'illustrer les résultats de l'analyse.

⁸⁴ Pierre Paillé et Alex Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, op. cit.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*

Résultats

Les résultats découlant de l'analyse interprétative phénoménologique décrite dans la section précédente sont ici présentés et appuyés par des extraits de *verbatim*. Tous les jeunes interrogés ont partagé leurs représentations personnelles, leurs expériences et leurs émotions en lien avec leur mise sous garde, bien que le guide d'entretien n'abordait pas spécifiquement ces éléments.

Les jeunes ont rapporté plusieurs expériences qui rendaient la mise sous garde difficile pour eux. Ils se sont aussi exprimés sur leurs états affectifs en mise sous garde. Les entretiens étaient tous très chargés émotionnellement. Leurs discours faisaient généralement preuve d'une grande détresse. Les jeunes pouvaient passer beaucoup de temps à parler de certaines expériences qui n'étaient pas questionnées dans le guide d'entretien. L'analyse des dix entrevues a donc permis de soulever deux catégories principales qui font l'objet de cet article : 1) expériences vécues en mise sous garde ; et 2) états affectifs ressentis en mise sous garde.

1. Expériences vécues en mise sous garde

Les dix participants rencontrés ont développé sur leurs expériences vécues en mise sous garde. Cette catégorie permet de mieux comprendre les aspects qui sous-tendent la souffrance de ces jeunes, qui constitue la seconde catégorie. Quatre thèmes permettent d'illustrer les expériences difficiles décrites par les jeunes : vivre avec des éducateurs, vivre avec d'autres jeunes, se faire imposer des règles et être coupé du monde extérieur.

1.1. Vivre avec des éducateurs

Le fait de vivre avec des éducateurs a été abordé par tous les jeunes lors des entrevues. Certains jeunes dessinent des relations très tendues entre les adolescents et les éducateurs, ponctuées de conflits fréquents. Pour Francesco, il a été très difficile de s'adapter au fait de vivre avec des éducateurs : « J'étais tellement révolté qu'un éducateur disait "fais-ci" puis, moi, je voulais pas le faire, puis je disais "non", puis il disait "oui tu vas le faire", puis je lui

crachais dans la face ». Les jeunes se disent irrités par les éducateurs et décrivent qu'ils ne sont pas dignes de confiance. William s'indigne : « C'est de l'hypocrisie, on dit des choses puis après ça ils vont le marquer dans un rapport ». Samuel critique le fait que les éducateurs ont le plein pouvoir, et que l'absence de médiateur rend difficile la relation entre les jeunes et les éducateurs :

Ben ils ont trop de pouvoir. [...] C'est plate, s'ils veulent te foutre une journée dans ta chambre, ils vont le faire ; eux ils n'ont pas de problème avec ça, s'ils veulent tout te couper, ils vont tout te couper. [...] Quand ça arrive qu'ils font l'intervention puis tu sais que tu as raison dans l'intervention qu'ils viennent de faire, puis eux veulent pas le reconnaître, il n'y a pas de personne-ressource, il n'y a pas personne qui peut dire quelque chose tu comprends.

Plusieurs jeunes critiquent fortement le travail des éducateurs, décrivant qu'ils ne les aident pas, au contraire, qu'ils empirent leur situation : « Ils m'ont laissé à moi-même. Ils ne m'ont pas donné d'aide. J'ai dû me débrouiller par mes propres moyens » (Bruce) ; « Les intervenants, moi, je trouve qu'ils ne m'aident pas. [...] Ils ne donnent pas assez des bons conseils. [...] En général, ils ont une mauvaise façon de faire, puis aussi une mauvaise façon de rentrer en relation avec les jeunes » (William). Un jeune souligne le manque de professionnalisme de la part des éducateurs, qui ne respectent pas toujours la confidentialité, ce qui contribue à ce qu'il ne leur fasse pas confiance et ne se confie pas à eux :

Mon éduc, je n'ai pas beaucoup confiance. [...] Je ne peux jamais avoir confiance vraiment à 100 % avec les éducateurs ici, à cause, tu sais, ça se parle trop, ça pourrait sortir, il y a des affaires qui pourraient sortir. [...] Ben les éducateurs, des fois, ils s'en rendent même pas compte. [...] On était dans nos temps libres, l'éducateur à côté de nous autres il parlait d'un autre jeune, qu'on n'avait pas à savoir, mettons sa sœur s'était fait agressée par un couteau, avec un couteau, des affaires de même. Puis, moi, je ne veux pas que ça arrive avec moi, faque je suis plus prudent. [...] Je n'ai pas confiance vraiment en personne ici (Olivier).

1.2. Vivre avec d'autres jeunes

Le fait de vivre avec d'autres jeunes et les difficultés que cela comporte ne sont abordés que par une minorité de jeunes. Cet aspect de la vie de groupe semble moins prenant que le fait de vivre avec des éducateurs. Toutefois, aucun jeune n'aborde ses relations avec les autres jeunes comme étant positives. Aucun d'entre eux ne mentionne avoir des amis au centre ou avoir vécu des expériences positives avec d'autres jeunes. Une culture de *chacun pour soi* ressort des entrevues. Des conflits entre les jeunes sont aussi abordés : « Il y a des jeunes que j'aime vraiment pas, là. [...] En ce moment, il y en a un que je ne suis pas capable. [...] Des fois, je ne suis plus capable de, je ne suis plus capable, là, de vivre avec lui parce que depuis hier, là, il, il me parle, il me parle je sais pas trop quoi. Comme ça me rend fou. Aujourd'hui je l'ai frappé, là » (Karim).

De plus, Francesco et Bruce soulèvent l'intimidation dont ils ont été victimes : « Je ne me sentais pas dans le groupe. [...] En garde fermée, je me faisais écœurer » (Francesco) ; « Ah ils me niaisaient, ils me manquaient totalement de respect, ils me dénigraient, j'ai eu des batailles des fois » (Bruce).

1.3. Se faire imposer des règles

Ce thème prend beaucoup de place dans les entrevues des jeunes. Le fait de devoir se soumettre quotidiennement à des règles strictes a été abordé par la majorité d'entre eux.

L'ensemble des jeunes rapportent ne pas aimer avoir à suivre des règles, car ils trouvent difficile de « tout le temps se faire dire quoi faire » (Samuel). Un jeune délinquant soutient, par exemple, que « ça empire la situation » (Aziz), en contribuant à renforcer la colère des jeunes.

Certains jeunes peinent à reconnaître la légitimité des règles, les décrivant d'absurdes. C'est le cas d'Aziz, pour qui le cadre instauré au centre n'a rien de logique de son point de vue :

C'est que je n'aime pas qu'on me dise quoi faire, tu sais, comme en fin de semaine, il me dit « non, toi, tu vas pas aux toilettes ». [...] Tu sais,

j'aime pas ça, tu sais, qu'on me donne des, des règles quoi que ce soit. [...] Dans ma tête, c'est pas important pour moi respecter, je n'aime pas qu'on me donne des règles à suivre. [...] D'autres mondes qui me disaient, qui sortent de nulle part, pour moi, puis qui me disent « toi, tu rentres à telle heure, telle heure, telle heure » ; pour moi, ça ne marche pas, tu comprends (Aziz).

Le plus grand élément perturbant pour les jeunes est sans conteste l'application des règles, face auxquelles ressort un important sentiment d'injustice. Ils décrivent que les éducateurs inventent des règles, et que les conséquences sont appliquées au hasard ou selon l'humeur de l'éducateur : « Il y en a qui invente des règles. Comme, nous, on vit ici, là, on connaît les règles, puis il y a des éducateurs qui viennent puis qui inventent des règles, là » (Karim) ; « Disons qu'il a passé une mauvaise journée chez eux, il arrive ici puis, tu fais une petite affaire, puis tu n'es plus là pour le reste de la journée » (Samuel). « Y'a des éducateurs qui nomment des règles [...] comme "arrête de parler en catimini", tu comprends, puis, moi, je ne parle pas en catimini, tu comprends, je ne parle même pas. [...] Ils donnent des interventions qu'il ne faut pas qu'ils donnent » (Aziz).

La moitié des jeunes mentionnent s'opposer fréquemment aux règles : « Ça ne me tentait pas, c'était encore une règle que le centre d'accueil voulait que je fasse. Moi, tout ce qui avait rapport avec le centre d'accueil, ça ne me tentait pas » (Francesco).

1.4. Être coupé du monde extérieur

Lorsqu'ils sont questionnés sur leur vécu en centre de réadaptation, la majorité des jeunes aborde spontanément le fait d'être coupé du monde extérieur. Ils se sentent enfermés et mentionnent ne pas pouvoir profiter de la vie comme les jeunes de l'extérieur : « Ça fait 5 ans que j'ai jamais passé un été dehors, tu comprends. [...] Je veux sortir, je suis enfermé » (Aziz) ; « Je trouvais que les centres d'accueil faisaient que, les gens, ils pouvaient pas profiter de leur jeunesse comme les gens normaux » (Francesco) ; « De pas sortir, de, de pas vivre les affaires que les autres vivent dehors avec tout le monde que je connais, c'est pas la même vie non

plus » (Samuel) ; « Je n'étais plus capable de rester en centre d'accueil, fallait que je bouge, fallait que j'aie du plaisir » (Claudio).

Pour la plupart d'entre eux, c'est synonyme de solitude : « J'ai pas eu de personne sur qui j'ai pu compter pour m'en sortir, tu comprends » (Olivier). Un sentiment de déprime est exprimé par les jeunes, souvent lié au fait d'être loin de leurs proches : « Je voulais retourner avec ma famille puis toute » (Domingo) ; « Je me sentais tout seul puis je voulais aller retourner voir ma mère » (Francesco). Pour certains, le fait d'être loin de leurs proches les empêche de prendre leurs responsabilités vis-à-vis de leurs amis et de leur famille, qu'ils sentent devoir protéger. Olivier, qui a un fils de 2 ans et demi, s'exprime sur le fait de ne pas pouvoir assumer son rôle de père : « C'est trop dur. De pas pouvoir prendre mes responsabilités à cause que je suis en dedans. Puis de pas pouvoir le voir, c'est le plus dur pour moi » (Olivier). Pour Aziz, le fait de ne pas pouvoir assumer son rôle de protecteur envers ses proches semble particulièrement angoissant. Il présente un discours alarmant qui illustre l'importante anxiété qu'il vit dans son quotidien en mise sous garde. Il craint que ses petites sœurs se fassent enlever et qu'il ne puisse jamais les revoir :

J'ai des amis qui se font poignarder dehors puis ils risquent de mourir. Puis il faut que j'attende que ma peine soit finie pour que, tu sais, j'aie le voir. [...] Je suis déprimé à cause que je ne peux pas m'occuper de mon petit frère tu comprends. [...] De pas pouvoir m'occuper de mon petit frère, ma petite sœur. [...] Imagine que, moi, je suis ici puis que mes sœurs se font enlever. Comment je vais vivre, vivre le reste de ma vie si je ne les revois jamais, tu comprends (Aziz).

2. États affectifs ressentis en mise sous garde

Les dix participants rencontrés se sont exprimés sur leurs états affectifs pendant leur séjour en garde. Cette catégorie inclut les émotions que les jeunes délinquants racontent avoir ressenties pendant leur mise sous garde. De fait, lorsque les participants sont invités à décrire leur expérience, leur appréciation n'est jamais décrite de manière objective, mais plutôt accompagnée

d'une grande charge émotive. Aucun des participants n'a décrit avoir apprécié son expérience en mise sous garde, et seules des émotions difficiles ou neutres ressortent des entrevues. La catégorie comprend donc trois thèmes correspondant aux états affectifs mentionnés par les participants : déprime, frustration et indifférence.

2.1. Déprime en mise sous garde

Le premier thème réfère à l'expérience de sentiments liés à la déprime, au désespoir et à la tristesse pendant le séjour en garde. Sept participants sur dix (70 %) décrivent avoir vécu une grande déprime en centre de réadaptation et expliquent que la vie en centre n'a rien de facile. Un extrait de *verbatim* issu de l'entrevue de Francesco illustre à quel point le fait de vivre l'expérience de mise sous garde peut être souffrant pour le jeune délinquant :

En majorité du temps, j'étais déprimé. [...] Je trouvais ça lourd. [...] Dans ces moments-là, je me disais « ça sert à quoi ? ». Je me décourageais plus que d'autres choses. [...] Je pensais à pourquoi que ça arrivait, à moi, d'être placé en centre d'accueil, pourquoi ça arrivait, à moi, de vivre toutes les situations que je vivais. À subir tout ça. [...] J'ai tellement de, de rage, puis de douleur, puis de souffrances de tout ce qui s'est passé (Francesco).

Selon cinq jeunes sur les sept ayant exprimé un sentiment de déprime, le fait d'être en centre de réadaptation a mené à la présence d'idées et de comportements suicidaires : « J'étais découragé, je n'étais plus capable, je n'étais plus capable de me lever, je n'étais plus capable de rien. [...] J'espérais vraiment mourir » (Olivier) ; « Oui très triste, très déprimé. [...] Des fois, je me disais "ah, pourquoi j'suis vivant". [...] C'était genre comme une question, qui me passaient, une, une pensée qui me passait par la tête » (Domingo).

Pour plus d'un jeune, c'est l'impression d'avoir tout perdu à cause de la mise sous garde qui prédomine et contribue à la vulnérabilité suicidaire :

J'ai failli passer à l'acte, parce que, ce que j'avais à perdre, je l'avais tout perdu. Que je me suicide, que je ne me suicide pas, que ça va affecter de

toute façon, j'ai tout perdu. [...] Je ne parle plus à ma mère, je ne parle plus à mon frère, je ne parle plus à personne. [...] Tu sais, j'étais placé à huit ans, je voulais essayer de me pendre à cause que j'étais en centre d'accueil puis que je ne comprenais rien. [...] Un moment donné, je me suis tellement découragé que je ne voyais plus un sens à la vie. Je ne voyais plus pourquoi continuer. [...] Je pensais à la mort, je pensais à comment les gens auraient été si j'avais juste pas existé. [...] Je voyais mieux mourir parce que j'étais en centre d'accueil, ça faisait longtemps, j'étais tanné (Francesco).

Pour Samuel, la trajectoire délinquante dans laquelle il était engagé est allée plus loin que ce qu'il avait envisagé. Après avoir été arrêté à la suite d'un délit grave qu'il est lui-même surpris d'avoir commis, Samuel explique avoir été aux prises avec des idées suicidaires en raison du découragement face au fait de devoir faire un long travail sur soi pour se sortir de la délinquance : « Je me suis dit que je me tue, ça serait moins compliqué parce qu'après ça, je vais avoir beaucoup de chemin à faire, puis ça ne me tentera pas de le faire. [...] J'étais tanné de vivre ça. [...] C'était pour comprendre la douleur que j'avais. [...] Je voulais faire comprendre aux autres que c'était pas facile non plus toute qu'est-ce que je vivais » (Samuel).

Finalement, Samuel exprimera en entrevue que les idées suicidaires viennent du sentiment d'avoir de moins en moins d'espoir, ce qu'il illustre par une métaphore intéressante. Il compare la vie en centre de réadaptation à une porte entrouverte, où l'espoir et les opportunités sont peu présents en comparaison à la vie à l'extérieur. Puis, il décrit les interventions des éducateurs comme une façon de refermer davantage la porte, jusqu'à ce que le jeune ne puisse plus respirer : « J'ai été d'une période vraiment sombre. [...] J'étais écœuré de la vie que je menais. [...] Quand je ne vois pas de porte de sortie. [...] Ben déjà qu'elle n'est pas, déjà qu'elle n'est pas, est ouverte à peu près comme ça ici. Puis, là, ils la referment comme encore de même, tu comprends. Puis, là, il n'y a plus grand place pour respirer » (Samuel).

2.2. Frustration en mise sous garde

Deux jeunes rapportent vivre une grande frustration en mise sous garde. Leurs entrevues sont teintées d'une charge émotive importante. Aziz tient des propos qui traduisent une vive colère à l'endroit du centre de réadaptation : « J'aime mieux aller aux adultes, me faire tabasser, me faire casser les dents, que faire 21 mois ici puis perdre trois ans ici. [...] Ici, je n'aime pas ça, pas pantoute. [...] Je préfère me suicider que de rester ici » (Aziz). Francesco parle, pour sa part, de cette frustration qu'il a connue jadis en centre de réadaptation, mais avec un certain recul au moment de l'entrevue : « Je n'étais pas d'accord, ben on dirait avec le système au complet, les centres jeunesse, les agents de probation, puis etc. [...] J'ai commencé à me révolter » (Francesco).

2.3. Indifférence en mise sous garde

Quatre participants sur dix expriment une certaine indifférence quant à la mise sous garde, la décrivant plutôt comme un moment de vie à traverser. Certains rapportent que c'est un contexte auquel on finit par se faire, alors que d'autres mentionnent que le temps passe plus vite qu'ils avaient prévu. Les jeunes semblent se rattacher au fait qu'ils pourront éventuellement sortir. La plupart font un décompte très serré du nombre de jours restants de leur mise sous garde. Karim s'exprime sur son adaptation à cette vie au centre : « Ben, moi, ça ne me dérangeait pas. [...] Je sais qu'un jour je vais dehors. [...] C'est pas pareil, c'est pas la même chose que si je serais dehors, là. Mais comme, moi, je suis ici maintenant, je fais mes affaires. [...] Je pensais que ça allait être long puis tout, là, parce que, depuis que je suis ici, maintenant, là, je vois que le temps passe plus vite ».

Les quatre jeunes qui disent ressentir de l'indifférence liée à leur mise sous garde soulignent l'importance de payer pour les délits commis. Ils présentent une logique « économique » qui laisse peu de place à la sphère affective. Pour eux, la mise sous garde est la conséquence logique de leur délinquance. Ce point

est abordé par Claudio, Karim et William : « Je me fais à l'idée que j'ai fait des délits, puis qu'il faut que j'assume. [...] Ben t'as commis des délits, faut que tu reprennes ton temps, par la loi, à la société » (Claudio) ; « Moi, ça ne me dérange pas d'être ici parce que j'ai commis mes délits, puis je vais respecter mes, mes conséquences. [...] Chaque fois que tu fais quelque chose de mal, tu dois assumer tes conséquences un jour » (Karim) ; « De toute façon, fallait que je paye un jour » (William).

En résumé, les résultats de l'analyse interprétative phénoménologique soulèvent que la majorité des participants vit une expérience négative en centre de réadaptation. Les expériences rapportées sont toujours désagréables, et la majorité (70 %) des participants rapporte avoir vécu des émotions difficiles. Ces jeunes oscillent entre déprime et frustration. C'est surtout le fait de vivre avec des éducateurs, de vivre avec d'autres jeunes, de devoir se soumettre à des règles strictes et d'être coupé du monde qui crée de la détresse chez les jeunes.

Interprétation

La difficulté à être en relation : « Je n'ai pas confiance vraiment en personne ici » (Olivier)

Entrer en relation avec les autres lors de la mise sous garde semble être un défi de taille pour les jeunes délinquants. Les jeunes parlent d'abord des éducateurs, et les entrevues sont alors chargées émotionnellement. Ce thème est celui qui prend le plus de place dans leur discours. Certains d'entre eux sont catégoriques sur le fait que les relations sont tendues entre les jeunes et les éducateurs ; les éducateurs bénéficiant, du point de vue des participants, d'un trop grand pouvoir, manquant de professionnalisme et n'étant pas dignes de confiance. La cohabitation avec d'autres jeunes, bien que ce soit un thème moins présent au sein des entrevues, a été abordée par certains participants. Aucun des participants n'a rapporté avoir tissé des liens positifs avec d'autres jeunes du centre, puis quelques-uns confiaient plutôt vivre des conflits, se sentir rejetés ou même avoir subi de l'intimidation.

La description que font les participants de leurs relations en centre de réadaptation, tant avec les autres jeunes qu'avec les éducateurs, est plutôt négative. Cela va dans le sens de l'étude d'Elizabeth S. Barnert et de ses collaborateurs qui suggère que les besoins sociaux des jeunes ne semblent pas comblés en centre de réadaptation⁸⁷. Erving Goffman décrit cette coupure entre les professionnels et les hébergés d'institution totalitaire. Il soulève la lutte de classes que l'on retrouve au sein de ces milieux de vie, dans lesquels les professionnels bénéficient du savoir, du pouvoir et de la liberté⁸⁸. Les hébergés, pour leur part, seraient maintenus dans l'ignorance et la dépendance. Dans ce contexte, chaque groupe aurait tendance à se faire des idées préconçues et hostiles sur l'autre⁸⁹.

Les jeunes rencontrés dans le cadre de la présente recherche semblent présenter d'importantes résistances au plan social. En effet, le contexte même des entrevues illustre bien ces lacunes. Comme la participation des jeunes à l'étude était volontaire, il est pertinent de se demander en quoi ils diffèrent de ceux qui ont refusé d'être rencontrés pour discuter de leur situation. On peut supposer que les participants de l'étude, qui ont accepté d'aborder des éléments personnels de leur vie avec une évaluatrice qui leur est inconnue, sont davantage sociables que les autres, recherchent le lien avec l'adulte ou présentent un désir plus narcissique de parler de leur histoire. Toutefois, malgré cette participation volontaire et le fait que plusieurs participants démontraient une grande ouverture lors des entretiens, certains exprimaient au contraire une grande méfiance. Un participant n'a rapporté que très peu d'informations pertinentes à l'étude, adoptant une attitude défensive lors de l'entretien. Pour quelques autres, il semble avoir été difficile de s'exprimer librement. Ils nommaient

⁸⁷ Elizabeth S. Barnert *et al.*, « Incarcerated Youths' Perspectives on Protective Factors and Risk Factors for Juvenile Offending: A Qualitative Analysis », *op. cit.*

⁸⁸ Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, *op. cit.*

⁸⁹ *Ibid.*

la crainte que la participation à l'étude n'influence leur mise sous garde, ou d'être jugés pour des délits qu'ils n'ont jamais avoués.

Pour mieux comprendre les lacunes des jeunes délinquants au plan social, l'étude de leurs caractéristiques personnelles est nécessaire. D'abord, les comportements de rejet et de négociation face à l'autorité sont normaux à l'adolescence. De cette façon, le jeune apprend à reconnaître et respecter ses limites en contexte relationnel⁹⁰. De plus, certains traits de personnalité sont très présents au sein de la population des jeunes délinquants et peuvent nuire à leur capacité à être en relation, tels que l'hostilité, l'irritabilité et les comportements violents⁹¹. De nombreuses études soutiennent que les délinquants présentent un faible niveau d'agréabilité⁹², c'est-à-dire une attitude antisociale non empathique et insensible⁹³. De plus, les écrits scientifiques suggèrent que les jeunes délinquants sont plus nombreux que les jeunes de la population générale à avoir été victimes de trauma, d'abus physique et d'abus sexuel⁹⁴. Sur le plan relationnel, ces expériences

⁹⁰ Suzanne Young, *Du plus petit au plus grand. Outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans*, *op. cit.*

⁹¹ Madhav p. Bhatta *et al.*, « Suicidal Behaviors among Adolescents in Juvenile Detention: Role of Adverse Life Experiences », *op. cit.* ; Fanny Guérin-Lazure et Catherine Laurier et Sophie Couture, « Traits de personnalité chez les jeunes contrevenants : étude comparative entre les jeunes contrevenants associés ou non aux gangs de rue », *op. cit.* ; Catherine Laurier, « Les facteurs associés au risque suicidaire chez les adolescents délinquants », *op. cit.* ; Catherine Laurier et François Chagnon, « Modèle interactif du risque suicidaire chez les jeunes contrevenants », *op. cit.* ; Daniel Radeloff *et al.*, « National Total Survey of German Adolescent Suicide in Prison », *op. cit.*

⁹² Fanny Guérin-Lazure, Catherine Laurier et Sophie Couture, « Traits de personnalité chez les jeunes contrevenants : étude comparative entre les jeunes contrevenants associés ou non aux gangs de rue », *op. cit.* ; Patrick C. L. Heaven, « Personality and Self-Reported Delinquency: Analysis of the "BIG-FIVE" Personality Dimensions », *op. cit.* ; Darrick Jolliffe, « Exploring the Relationship between the Five-Factor Model of Personality, Social Factors and Self-Reported Delinquency », *op. cit.* ; Coleta Van Dam, Jan M. A. M. Janssens et Eric E. J. De Bruyn, « PEN, Big Five, Juvenile Delinquency and Criminal Recidivism », *op. cit.*

⁹³ Paul T. Costa et Robert R. McCrae, « Reply to Eysenck », *op. cit.*

⁹⁴ Kim Coleman, Delphine Collin-Vézina et Lise Milne, « Étude sur l'incidence des traumatismes sur l'attachement, l'autorégulation et la compétence », *op. cit.* ; Carole Côté et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, *op. cit.* ; Heather M. Gretton et Robert

peuvent laisser des séquelles importantes, telles que la difficulté à s'investir dans des relations, ainsi que le surinvestissement dans des relations conflictuelles⁹⁵. Ces adolescents ont de la difficulté à développer des relations avec des pairs et des adultes⁹⁶. Plus précisément, 80 % des adolescents maltraités développeraient un style d'attachement anxieux⁹⁷. À cause des difficultés d'autorégulation résultant des expériences traumatiques, ces jeunes ont aussi tendance à être plus impulsifs et agressifs envers les autres⁹⁸. Ainsi, pour ces jeunes, les expériences traumatiques vécues pourraient amplifier la difficulté à faire confiance et à s'investir dans des relations de proximité avec les éducateurs ainsi qu'avec les autres jeunes du centre. En somme, ces différentes prédispositions personnelles, ajoutées au contexte institutionnel, pourraient expliquer que les jeunes délinquants présentent un réseau social déficient.

La rigidité de l'encadrement : « Il n'y a plus grand place pour respirer » (Samuel)

Le sens même de la LSJPA prévoit que les mesures prises à l'égard des jeunes doivent avoir un sens pour eux, afin de favoriser un respect des valeurs sociales⁹⁹. La sanction imposée à l'adolescent doit être proportionnelle à son délit commis et être une conséquence

J. W. Clift, « The Mental Health Needs of Incarcerated Youth in British Columbia, Canada », *op. cit.* ; Andrea J. Sedlak et Karla S. McPherson, « Youth's Needs and Services: Findings from the Survey of Youth in Residential Placement », *op. cit.* ; Allison E. Croysdale *et al.*, « Correlates of Victimization in a Juvenile Justice Population », *op. cit.*

⁹⁵ Stefano Cirillo, « L'enfant abusé devient adulte : réflexions à partir de plusieurs situations traitées », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, vol. 46, n° 1, 2011, p. 139-163.

⁹⁶ Carole Côté et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, *op. cit.*

⁹⁷ Alexandra Cook *et al.*, « Complex Trauma in Children and Adolescents », *Psychiatric Annals*, vol. 35, n° 5, 2005, p. 390-398.

⁹⁸ Kim Coleman, Delphine Collin-Vézina et Lise Milne, « Étude sur l'incidence des traumatismes sur l'attachement, l'autorégulation et la compétence », *op. cit.* ; Carole Côté et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, *op. cit.*

⁹⁹ Ministère de la Justice du Canada, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Résumé et historique, *op. cit.*

logique, par exemple en favorisant la réparation des dommages causés. Au contraire, la présence de barrières, de limites et de règles qui régissent les comportements des jeunes ne semble pas avoir de sens pour plusieurs d'entre eux. L'étude du Conseil permanent de la jeunesse dénonçait la rigidité de l'encadrement dans les centres de réadaptation. Une très grande proportion des participants de cette étude décrivait les centres de réadaptation comme de réelles « prisons¹⁰⁰ ». En ce sens, Erving Goffman explique que chaque activité est règlementée et jugée par les figures d'autorité dans les institutions totalitaires, ce qui est bien loin de ce qu'a connu le jeune délinquant dans son milieu de vie jusqu'alors¹⁰¹. Ainsi, le fait de devoir se soumettre à des règles strictes est frustrant pour les participants de la présente étude. Les jeunes trouvent difficile de s'adapter au mode de vie imposé par le centre de réadaptation, où les éducateurs exercent une importante autorité et voient au respect des règles. Selon les jeunes, les règles contribuent à amplifier leur colère à l'endroit de la mise sous garde. Certains d'entre eux trouvent les règles absurdes. Le fait de devoir se soumettre de manière stricte à des règles qu'ils ne reconnaissent pas comme légitimes semble créer une détresse importante. Cela peut mener à des comportements de révolte¹⁰² ou à des gestes suicidaires¹⁰³. En effet, 16 % des épisodes suicidaires vécus par les jeunes en centre de réadaptation seraient liés à l'application de mesures disciplinaires, telles que les mises en retrait et les annulation de sorties¹⁰⁴.

¹⁰⁰ Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole ! – Avis*, op. cit.

¹⁰¹ Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

¹⁰² Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole ! – Avis*, op. cit.

¹⁰³ Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole ! – Avis*, op. cit. ; Jocelyne Pronovost et Danielle Leclerc, *Le dépistage des adolescent(e)s suicidaires en centres jeunesse : faits saillants*, Montréal, Institut national de santé publique du Québec, 1998, <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/santecom/35567000030244.pdf>

¹⁰⁴ Jocelyne Pronovost et Danielle Leclerc, *Le dépistage des adolescent(e)s suicidaires en centres jeunesse : faits saillants*, op. cit.

Dans l'ensemble, c'est surtout l'application des règles qui, aux yeux des jeunes, est problématique. Les gestes agressifs posés en situation de crise seraient sanctionnés avec rigidité, selon eux¹⁰⁵. Dans le même sens, les jeunes de la présente étude décrivent que les éducateurs inventent des règles, et que les conséquences sont appliquées au hasard ou selon leur humeur. Certains d'entre eux priveraient les jeunes de leur liberté de façon arbitraire¹⁰⁶. Il importe de se rappeler qu'il s'agit bien de la perception des jeunes, qui n'est pas nécessairement un reflet de la réalité.

Plusieurs raisons peuvent expliquer que ces jeunes tolèrent difficilement l'encadrement du centre de réadaptation. Chez les jeunes délinquants, le trouble des conduites, se caractérisant par une violation des règles et normes sociales, est le trouble de santé mentale prévalent¹⁰⁷, ce qui prédispose aussi à un refus de se conformer. Les événements traumatisants que ces jeunes peuvent avoir vécus altèrent aussi leurs capacités d'autorégulation, donc leur capacité à contrôler leurs réactions¹⁰⁸. À cause des difficultés d'autorégulation, ces adolescents peuvent présenter une plus grande difficulté à se conformer aux règles, puis à comprendre leur responsabilité dans ce qui leur arrive. Ils sont nombreux à présenter des comportements d'opposition¹⁰⁹. Afin de tenir compte des particularités propres aux jeunes délinquants, le

¹⁰⁵ Denis Lafortune et al., *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*, op. cit.

¹⁰⁶ Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole ! – Avis*, op. cit. ; Denis Lafortune et al., *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*, op. cit.

¹⁰⁷ Heather M. Gretton et Robert J. W. Clift, « The Mental Health Needs of Incarcerated Youth in British Columbia, Canada », op. cit. ; Gail A. Wasserman et al., « Psychiatric Disorder, Comorbidity, and Suicidal Behavior in Juvenile Justice Youth », op. cit.

¹⁰⁸ Kim Coleman, Delphine Collin-Vézina et Lise Milne, « Étude sur l'incidence des traumatismes sur l'attachement, l'autorégulation et la compétence », op. cit.

¹⁰⁹ Carole Côté et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, op. cit.

centre de réadaptation devrait être un lieu d'apprentissage où les jeunes auraient droit à l'erreur¹¹⁰.

Au-delà de l'encadrement jugé trop rigide, la majorité des jeunes a abordé spontanément le sentiment d'être coupé du monde extérieur. De fait, ils se sentent enfermés et mentionnent ne pas pouvoir profiter de la vie comme les autres jeunes. La plupart d'entre eux souffrent de solitude et se sentent loin de leurs proches. Cela va dans le sens de l'étude du Conseil permanent de la jeunesse dans laquelle les participants souhaitaient fortement retrouver leur milieu naturel. Ils considéraient avoir perdu une partie de leur jeunesse lors de la mise sous garde¹¹¹. Plusieurs adolescents délinquants disent souffrir d'être loin de leur famille et de voir leur liberté restreinte lorsqu'ils sont mis sous garde¹¹². Une grande proportion des épisodes suicidaires vécus par les jeunes en centre de réadaptation serait liée au fait qu'ils s'ennuient de leur famille¹¹³.

Les émotions : « J'ai tellement de rage, puis de douleur, puis de souffrance » (Francesco)

Les résultats de l'étude permettent aussi d'éclairer les états affectifs rapportés par les jeunes lorsqu'ils font référence à leur vécu en mise sous garde. La majorité des participants affirme avoir vécu des affects négatifs importants. Ces derniers mentionnent un sentiment de déprime, qu'ils décrivent comme un découragement, une perte d'espoir ainsi qu'une impression d'avoir tout perdu. Certains disent avoir ressenti une grande frustration. Ils présentent une vive colère en lien avec le fait d'être enfermés. Ces résultats rappellent l'étude de Delilah Bruskas dans laquelle la plupart des jeunes en centre de réadaptation vivent une

¹¹⁰ Denis Lafortune *et al.*, *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*, *op. cit.*

¹¹¹ Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole ! – Avis*, *op. cit.*

¹¹² Elizabeth S. Barnert *et al.*, « Incarcerated Youths' Perspectives on Protective Factors and Risk Factors for Juvenile Offending: A Qualitative Analysis », *op. cit.*

¹¹³ Jocelyne Pronovost et Danielle Leclerc, *Le dépistage des adolescent(e)s suicidaires en centres jeunesse : faits saillants*, *op. cit.*

détresse importante¹¹⁴. Les travaux du Conseil permanent de la jeunesse notent que la majorité des jeunes sous la protection de la jeunesse (LPJ) trouvent, eux aussi, pénible le passage en centre de réadaptation¹¹⁵. Cela suggère qu'être en centre de réadaptation est bien souvent douloureux, indépendamment de la raison pour laquelle on s'y trouve. En effet, que ce soit sous la LPJ ou sous la LSJPA, les adolescents sont retirés de leur milieu naturel, et ainsi séparés de leurs proches, pour séjourner dans un milieu qui leur est totalement inconnu et auquel ils doivent s'adapter¹¹⁶. Dans ce contexte, les jeunes délinquants peuvent présenter une vulnérabilité suicidaire importante¹¹⁷.

La mise sous garde pourrait constituer, non seulement un facteur de développement d'idées suicidaires, mais aussi un facteur déclencheur d'un passage à l'acte¹¹⁸. En ce sens, plusieurs jeunes de la présente étude mentionnent avoir eu des idées suicidaires qui étaient directement en lien avec ce que suscitait pour eux leur situation de mise sous garde. Ces constatations vont dans le sens des travaux de Jocelyne Pronovost et Danielle Leclerc qui proposent que 46 % des épisodes suicidaires (idées

¹¹⁴ Delilah Bruskas, « Children in Foster Care: A Vulnerable Population at Risk », *Journal of Child and Adolescent Psychiatric Nursing*, vol. 21, n° 2, 2008, p. 70-77.

¹¹⁵ Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole ! – Avis*, op. cit.

¹¹⁶ Carole Côté et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, op. cit.

¹¹⁷ Lindsay M. Hayes, « Juvenile Suicide in Confinement-Findings from the First National Survey », op. cit. ; Catherine Laurier, « Les facteurs associés au risque suicidaire chez les adolescents délinquants », op. cit. ; Gail A. Wasserman et al., « Psychiatric Disorder, Comorbidity, and Suicidal Behavior in Juvenile Justice Youth », op. cit. ; Zhou, Zhenhua et al., « The Risk Behaviors and Mental Health of Detained Adolescents: A Controlled, Prospective Longitudinal Study », op. cit.

¹¹⁸ Hygiea Casiano et al., « Suicide and Deliberate Self-Injurious Behavior in Juvenile Correctional Facilities: A Review », op. cit. ; Hygiea Casiano et al., « A Population-Based Study of the Prevalence and Correlates of Self-Harm in Juvenile Detention », op. cit.

ou comportements suicidaires) vécus par les jeunes en centre de réadaptation résultent du contexte de mise sous garde¹¹⁹.

Il est pertinent et important de porter une attention particulière à la minorité de participants qui exprime une certaine indifférence quant à la mise sous garde, la décrivant plutôt comme un moment de vie à traverser. À première vue, ces jeunes semblent s'adapter relativement bien au contexte de mise sous garde. Ils insistent sur l'importance de « payer » pour les délits commis. La mise sous garde est, pour eux, la conséquence logique de leur délinquance. Cela rappelle les résultats proposés par Elizabeth S. Barnert et ses collaborateurs selon lesquels certains jeunes perçoivent la mise sous garde comme une conséquence inévitable de leurs mauvaises décisions¹²⁰. En ce sens, Erving Goffman explique que les hébergés d'institution totalitaire perçoivent bien souvent le temps passé en institution comme du temps perdu, du temps à « faire » ou à « tuer »¹²¹. Les jeunes de la présente étude qui décrivent ressentir une certaine indifférence en mise sous garde expliquent que l'on finit par s'habituer à ce milieu de vie. Toutefois, la description que font ces jeunes de leur expérience ne se distingue pas de celle faite par les jeunes qui se montrent déprimés ou frustrés. Ils décrivent, comme les autres, avoir des difficultés relationnelles avec les éducateurs et les autres jeunes, avoir de la difficulté à respecter les règles et se sentir enfermés. C'est donc dire qu'ils ne sont pas si indifférents qu'ils ne le laissent entendre, et qu'ils pourraient souffrir autant de la mise sous garde que les autres. Plusieurs explications pourraient sous-tendre cette indifférence rapportée. D'abord, il est possible de croire que ces jeunes étaient soucieux de l'image qu'ils projetaient à l'évaluatrice et qu'ils souhaitaient se montrer solides, voire inébranlables face à leur situation. Il est probable que ces

¹¹⁹ Jocelyne Pronovost et Danielle Leclerc, *Le dépistage des adolescent(e)s suicidaires en centres jeunesse : faits saillants*, op. cit.

¹²⁰ Elizabeth S. Barnert et al., « Incarcerated Youths' Perspectives on Protective Factors and Risk Factors for Juvenile Offending: A Qualitative Analysis », op. cit.

¹²¹ Erving Goffman, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*, op. cit.

jeunes utilisent l'indifférence comme mécanisme de protection face aux sentiments plus difficiles et à la souffrance vécue en mise sous garde. Cela peut être défensif de la part des jeunes, voulant donner l'impression qu'ils sont imperméables à ce qui leur arrive. Dans l'étude américaine de Deborah Shelton, des jeunes délinquants interrogés ont exprimé un sentiment de désespoir, mais ils percevaient qu'il valait mieux se montrer forts plutôt que vulnérables¹²². Ainsi, il est possible de croire que les jeunes ont pour but de se montrer durs et insensibles, ce qui est cohérent avec les traits de personnalité des jeunes délinquants.

La souffrance des jeunes délinquants en centre de réadaptation

La présente étude a permis de mettre en lumière la souffrance vécue par les jeunes délinquants en centre de réadaptation. Erving Goffman décrit, dans le sens de ce qui se révèle dans la présente étude, que les hébergés en institution totalitaire ont des discours empreints de tristesse et d'apitoiement¹²³. Cela semble s'expliquer d'abord par le fait qu'ils soient déjà prédisposés à la souffrance, puis que la mise sous garde amplifie leur détresse.

De par leur personnalité, telle qu'observée dans plusieurs études¹²⁴, les jeunes délinquants risquent plus de souffrir que la population générale. Plusieurs soutiennent que les délinquants présentent une tendance à l'émotivité négative : anxiété, colère,

¹²² Deborah Shelton, « Experiences of Detained Young Offenders in Need of Mental Health Care », *Journal of Nursing Scholarship*, vol. 36, n° 2, 2004, p. 129-133.

¹²³ Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, *op. cit.*

¹²⁴ Fanny Guérin-Lazure, Catherine Laurier et Sophie Couture, « Traits de personnalité chez les jeunes contrevenants : étude comparative entre les jeunes contrevenants associés ou non aux gangs de rue », *op. cit.* ; Patrick C. L. Heaven, « Personality and Self-Reported Delinquency: Analysis of the "BIG-FIVE" Personality Dimensions », *op. cit.* ; Darrick Jolliffe, « Exploring the Relationship between the Five-Factor Model of Personality, Social Factors and Self-Reported Delinquency », *op. cit.* ; Coleta Van Dam, Jan M. A. M. Janssens et Eric E. J. De Bruyn, « PEN, Big Five, Juvenile Delinquency and Criminal Recidivism », *op. cit.*

dépression, hostilité, irritabilité¹²⁵. Chez ces jeunes, bien avant la mise sous garde, leur tendance à la destruction via leurs conduites délinquantes fait état d'une souffrance significative. Ils semblent, en effet, exprimer leur souffrance par l'*acting-out*, par exemple en utilisant des comportements violents à l'endroit des autres.

Au Québec, plus de la moitié (57,5 %) des jeunes délinquants sous la LSJPA a reçu ou recevra aussi des services sous la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Dans la très grande majorité des cas, les trajectoires de vie des jeunes démontrent que les services de la LPJ viennent avant ceux de la LSJPA. C'est donc dire que la plupart des jeunes délinquants ont eux-mêmes été victimes de mauvais traitements avant de faire des victimes. Parmi les jeunes délinquants ayant connu une prise en charge en protection de la jeunesse, 67 % ont souffert de négligence, 27 % d'abus physique et 17 % d'abus sexuel¹²⁶. Parmi l'ensemble des expériences traumatiques, celles-ci figurent parmi les plus délétères¹²⁷. Elles favorisent le développement de troubles de l'humeur, telles l'anxiété et la dépression, et affectent grandement l'estime de soi¹²⁸.

En somme, les résultats de cette étude qualitative laissent croire que le contexte institutionnel amplifie l'émotivité négative déjà présente chez les jeunes délinquants. Carole Côté et Andrée Le Blanc suggèrent que dans le cas des jeunes délinquants, un traumatisme peut être induit par le système, de par le fait qu'on

¹²⁵ Paul T. Costa et Robert R. McCrae, « Reply to Eysenck », *op. cit.* ; Patrick C. L. Heaven, « Personality and Self-Reported Delinquency: Analysis of the "BIG-FIVE" Personality Dimensions », *op. cit.* ; Darrick Jolliffe, « Exploring the Relationship between the Five-Factor Model of Personality, Social Factors and Self-Reported Delinquency », *op. cit.* ; Coleta Van Dam, Jan M. A. M. Janssens et Eric E. J. De Bruyn, « PEN, Big Five, Juvenile Delinquency and Criminal Recidivism », *op. cit.*

¹²⁶ Denis Lafortune et al., *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*, *op. cit.*

¹²⁷ Stefano Cirillo, « L'enfant abusé devient adulte : réflexions à partir de plusieurs situations traitées », *op. cit.*

¹²⁸ Stefano Cirillo, « L'enfant abusé devient adulte : réflexions à partir de plusieurs situations traitées », *op. cit.* ; Kim Coleman, Delphine Collin-Vézina et Lise Milne, « Étude sur l'incidence des traumatismes sur l'attachement, l'autorégulation et la compétence », *op. cit.* ; Carole Côté et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, *op. cit.*

retire le jeune de son milieu de vie et qu'on le sépare de ses parents¹²⁹. Aux États-Unis, les études proposent qu'en plus de l'histoire de vie traumatique du jeune à son arrivée en centre de réadaptation, la mise sous garde peut créer des traumatismes additionnels¹³⁰. Dans le même sens que les écrits scientifiques, les résultats de la présente étude avancent que ce n'est pas la mise sous garde en soi qui constitue un facteur de risque suicidaire, mais plutôt les expériences de victimisation vécues en mise sous garde, additionnées aux facteurs de risque déjà présents, qui augmentent la vulnérabilité suicidaire des jeunes. Plus précisément, ce seraient surtout les enjeux relationnels, ainsi que le sentiment de se faire imposer des règles et d'être coupé du monde extérieur qui font de la mise sous garde une expérience souffrante pour les jeunes. En ce sens, l'étude américaine de Carly B. Dierkhising et de ses collègues suggère que presque tous les jeunes (96,8 %) ont été témoins d'une forme d'abus en mise sous garde ou ont vécu eux-mêmes cet abus. La majorité des jeunes (77,4 %) rapportait avoir vécu eux-mêmes au moins une expérience d'abus. Les expériences les plus fréquemment rapportées étaient l'abus physique de la part d'un autre jeune, l'abus psychologie de la part des éducateurs et l'isolement excessif d'une durée de plus d'une journée¹³¹. La grande vulnérabilité suicidaire des jeunes délinquants pourrait s'expliquer par leur historique d'abus, abus qui ne font que se multiplier dans le contexte de la mise sous garde.

¹²⁹ Carole Côté et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, *op. cit.*

¹³⁰ Carly B. Dierkhising, Andrea Lane Eastman et Misaki N. Natsuaki, « Victims behind Bars: A Preliminary Study of Abuse During Juvenile Incarceration and Post-Release Social and Emotional Functioning », *op. cit.* ; Richard A. Mendel, *No Place for Kids: The Case for Reducing Juvenile Incarceration*, Baltimore, Annie E. Casey Foundation, 2011 <https://files.eric.ed.gov/fulltext/ED527944.pdf>.

¹³¹ Carly B. Dierkhising, Andrea Lane Eastman et Misaki N. Natsuaki, « Victims Behind Bars: A Preliminary Study of Abuse During Juvenile Incarceration and Post-Release Social and Emotional Functioning », *op. cit.*

Conclusion

La Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) prescrit les procédures judiciaires, les services sociaux ainsi que les interventions de réhabilitation, de suivi et de détention pour les adolescents arrêtés après avoir commis une activité délinquante¹³². La mise sous garde en centre de réadaptation est l'une des mesures justifiées par la loi. Comme la société se doit de répondre aux besoins des adolescents et de les accompagner dans leur développement¹³³, les intervenants en centre de réadaptation devraient être sensibles aux particularités de leur clientèle et aux impacts possibles de la mise sous garde.

Pour venir en aide aux jeunes délinquants, la présente étude appuie l'importance de considérer le fait que la plupart d'entre eux ont vécu un parcours de vie traumatique, qui reste souvent inconnu des intervenants¹³⁴. Face aux jeunes délinquants, il est pertinent d'être sensible à ce qu'ils ont vécu pour devenir ce qu'ils sont aujourd'hui. Les bonnes pratiques en centre de réadaptation devraient viser à épauler les jeunes et à s'efforcer de comprendre la fonction de leurs comportements délinquants. Les écrits scientifiques soulèvent que les enfants victimes d'abus peuvent développer un état de stress post-traumatique¹³⁵. Cela implique le développement de symptômes en réponse à un événement traumatique, notamment une altération des cognitions et de l'humeur¹³⁶. Ainsi, les comportements manifestés par les adolescents en centre de réadaptation pourraient être des symptômes causés, au moins partiellement, par un trauma¹³⁷ et ils peuvent être interprétés comme des manifestations du trouble des conduites :

¹³² Lambert Farand *et al.*, « Completed Suicides among Quebec Adolescents Involved with Juvenile Justice and Child Welfare Services », *op. cit.*

¹³³ Ministère de la Justice du Canada, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Résumé et historique, *op. cit.*

¹³⁴ Carole Côté et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, *op. cit.*

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Alexandra Cook *et al.*, « Complex Trauma in Children and Adolescents », *op. cit.*

notons les croyances négatives face aux autres et sur le monde, des distorsions cognitives amenant l'adolescent à blâmer les autres, la persistance d'un état émotionnel négatif, de l'irritabilité et des crises de colère exprimées sous forme d'agressivité¹³⁸.

Le système de justice juvénile vise à offrir une intervention plus individualisée en fonction des caractéristiques de chaque adolescent¹³⁹. La présente étude suggère plutôt d'offrir des interventions universelles présumant que les jeunes délinquants risquent fortement d'avoir vécu des événements traumatiques¹⁴⁰ et qu'ils présentent tous des caractéristiques qui rendent probable la souffrance et qui disposent à la vulnérabilité suicidaire. Elle souligne aussi l'importance de porter une attention particulière à l'impact que peut avoir la mise sous garde en centre de réadaptation, principalement en ce qui concerne les thèmes soulevés dans la présente étude (vivre avec des éducateurs, vivre avec d'autres jeunes, se faire imposer des règles, être coupé du monde extérieur).

Pistes de recherches futures

Rares sont les études qualitatives qui portent sur le vécu des jeunes délinquants en centre de réadaptation. Le sujet reste encore à explorer dans de futures recherches. Au-delà de donner la parole aux jeunes, il pourrait être intéressant de les amener à réfléchir à ce qui pourrait être fait afin d'améliorer l'expérience d'hébergement en centre de réadaptation au Québec.

Une attention particulière devrait être portée aux jeunes qui décrivent être indifférents face à leur mise sous garde, pour éviter que leur indifférence manifeste ne fasse en sorte qu'ils soient négligés par les intervenants. En recherche, il serait primordial de se pencher sur ce qui se cache réellement derrière cette

¹³⁸ Carole Côté et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, op. cit.

¹³⁹ Association des centres jeunesse du Québec, *Les mauvais traitements psychologiques : un mal silencieux*, op. cit.

¹⁴⁰ Kim Coleman, Delphine Collin-Vézina et Lise Milne, « Étude sur l'incidence des traumatismes sur l'attachement, l'autorégulation et la compétence », op. cit.

indifférence rapportée, par exemple en explorant les défenses de ces jeunes face au fait de se montrer vulnérables. Dans une étude ultérieure, l'utilisation de questionnaires pourrait faciliter les confidences des jeunes. De plus, des informations de différentes sources pourraient être recueillies et analysées de manière comparative afin de déceler les contradictions entre différents observateurs concernant le vécu du jeune en centre de réadaptation. Des entrevues avec les éducateurs qui connaissent bien le jeune ainsi que l'analyse de son dossier pourraient amener un éclairage qui nuancerait son indifférence.

De plus, l'analyse des parcours de certains jeunes qui ont vécu la mise sous garde en centre de réadaptation de manière plus positive pourrait être pertinente. Par exemple, une attention particulière devrait être portée aux jeunes qui se sont adaptés plus facilement à la vie du centre et qui ont réussi à créer des liens significatifs. Cela pourrait servir à identifier des éléments clés pour améliorer l'expérience des jeunes en centre de réadaptation.

Bibliographie

- Association des centres jeunesse du Québec, *La LSJPA : au nom de la loi, la bonne mesure au bon moment*, bilan des directeurs de la Protection de la Jeunesse / Directeurs Provinciaux, Montréal, 2008.
- Association des centres jeunesse du Québec, *Les mauvais traitements psychologiques : un mal silencieux*, Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse, Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, Gouvernement du Québec, 2016.
- Barnert, Elizabeth S. *et al.*, « Incarcerated Youths' Perspectives on Protective Factors and Risk Factors for Juvenile Offending: A Qualitative Analysis », *American Journal of Public Health*, vol. 105, n° 7, 2015, p. 1365-1371.
- Bhatta, Madhav p. *et al.*, « Suicidal Behaviors among Adolescents in Juvenile Detention: Role of Adverse Life Experiences », *Plos One*, vol. 9, n° 2, 2014, e. 89408.
- Blaustein, Margaret E. et Kristine M. Kinniburgh, *Treating Traumatic Stress in Children and Adolescents: How to Foster Resilience through Attachment, Self-Regulation, and Competency*, New York, The Guilford Press, 2010.
- Bigner, Jerry J. et Clara Gerhardt, *Parent-Child Relations: An Introduction to Parenting*, neuvième édition, Upper Saddle River (NJ), Pearson, 2014.
- Bruskas, Delilah, « Children in Foster Care: A Vulnerable Population at Risk », *Journal of Child and Adolescent Psychiatric Nursing*, vol. 21, n° 2, 2008, p. 70-77.
- Casiano, Hygiea *et al.*, « A Population-Based Study of the Prevalence and Correlates of Self-Harm in Juvenile Detention », *Plos One*, vol. 11, n° 1, 2016, p. 1-9.
- Casiano, Hygiea, *et al.*, « Suicide and Deliberate Self-Injurious Behavior in Juvenile Correctional Facilities: A Review », *Journal of the Canadian Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 22, n° 2, 2013, p. 118-124.
- Chapman, John F. et Julian D. Ford, « Relationships between Suicide Risk, Traumatic Experiences, and Substance Use among Juvenile Detainees », *Archives of Suicide Research*, vol. 12, n° 1, 2008, p. 50-61.
- Cirillo, Stefano, « L'enfant abusé devient adulte : réflexions à partir de plusieurs situations traitées », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, vol. 46, n° 1, 2011, p. 139-163.

- Coleman, Kim, Delphine Collin-Vézina et Lise Milne, « Étude sur l'incidence des traumatismes sur l'attachement, l'autorégulation et la compétence », *Branché*, vol. 2, n° 2, 2010, p. 1-4.
- Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole ! – Avis*, Gouvernement du Québec, 2004 <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/publications-cpj/documents/systeme-sante-services-sociaux/avis-centres-jeunesse.pdf>.
- Cook, Alexandra *et al.*, « Complex Trauma in Children and Adolescents », *Psychiatric Annals*, vol. 35, n° 5, 2005, p. 390-398.
- Corbett, Rory *et al.*, « Thinking of Suicide: Understanding the Risks Associated with Child Institutional Care », *Criminal Justice Matters*, vol. 90, n° 1, 2012, p. 38-40.
- Costa Jr., Paul T. et Robert R. McCrae, « Reply to Eysenck », *Personality and Individual Differences*, vol. 13, n° 8, 1992, p. 861-865.
- Côté, Carole et Andrée Le Blanc, *Pratique intégrant la notion de trauma. De la théorie à la pratique*, Montréal, Québec, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2016, http://capsuletrauma.com/mise_en_contexte/story_content/external_files/Trousse%20trauma_enfance.pdf.
- Croysdale, Allison E. *et al.*, « Correlates of Victimization in a Juvenile Justice Population », *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, vol. 17, n° 1, 2008, p. 103-117.
- Dierkhising, Carly B., Andrea Lane Eastman et Misaki N. Natsuaki, « Victims behind Bars: A Preliminary Study of Abuse During Juvenile Incarceration and Post-Release Social and Emotional Functioning », *Psychology, Public Policy, and Law*, vol. 20, n° 2, 2014, p. 181-190.
- Dumas, Jean E., *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*, quatrième édition, Paris, De Boeck, coll. « Ouvertures psychologiques », 2013.
- Elkind, David, « Egocentrism in Adolescence », *Society for Research in Child Development*, vol. 38, n° 4, 1967, p. 1025-1033.
- Erikson, Erik H., « Growth and Crises of the "Healthy Personality" », dans Milton J. E. Senn (dir.), *Symposium on the Healthy Personality*, Oxford, Josiah Macy, Jr. Foundation, 1950, p. 91-146.
- Farand, Lambert *et al.*, « Completed Suicides among Quebec Adolescents Involved with Juvenile Justice and Child Welfare Services », *Suicide and Life-Threatening Behavior*, vol. 34, n° 1, 2004, p. 24-35.
- Ford, Julian D. *et al.*, « Traumatic Victimization, Posttraumatic Stress Disorder, Suicidal Ideation, and Substance Abuse Risk Among Juvenile Justice-Involved Youth », *Journal of Child & Adolescent Trauma*, vol. 1, n° 1, 2008, p. 75-92.

- Ford, Julian D. et Margaret E. Blaustein, « Systemic Self-Regulation: A Framework for Trauma-Informed Services in Residential Juvenile Justice Programs », *Journal of Family Violence*, vol. 28, n° 7, 2013, p. 665-677.
- Goffman, Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1968.
- Gretton, Heather M. et Robert J. W. Clift, « The Mental Health Needs of Incarcerated Youth in British Columbia, Canada », *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 34, n° 2, 2011, p. 109-115.
- Guérin-Lazure, Fanny, Catherine Laurier et Sophie Couture, « Traits de personnalité chez les jeunes contrevenants : étude comparative entre les jeunes contrevenants associés ou non aux gangs de rue », *Criminologie*, vol. 52, n° 1, 2019, p. 325-347.
- Guerra, Nancy G., Ariel A. Williamson et Beatriz Lucass-Molina, « Normal Development: Infancy, Childhood, and Adolescence », dans Joseph M. Rey et Andrés Martin (dir.), *e-textbook of Child and Adolescent Mental Health*, International Association for Child and Adolescent Psychiatry and Allied Professions, chapter A. 2, 2017, p. 1-39, <https://iacapap.org/content/uploads/A.2.-DEVELOPMENT-072012.pdf>.
- Hayes, Lindsay M., « Juvenile Suicide in Confinement-Findings from the First National Survey », *Suicide and Life-Threatening Behavior*, vol. 39, n° 4, 2009, p. 353-363.
- Heaven, Patrick C. L., « Personality and Self-Reported Delinquency: Analysis of the “BIG-FIVE” Personality Dimensions », *Personal Individual differences*, vol. 20, n° 1, 1996, p. 47-54.
- Jolliffe, Darrick, « Exploring the Relationship between the Five-Factor Model of Personality, Social Factors and Self-Reported Delinquency », *Personality and Individual Differences*, vol. 55, n° 1, 2013, p. 47-52.
- Kenny, Dianna T., Christopher J. Lennings, et Olivia A. Munn, « Risk Factors for Self-Harm and Suicide in Incarcerated Young Offenders: Implications for Policy and Practice », *Journal of Forensic Psychology Practice*, vol. 8, n° 4, 2008, p. 358-382.
- Kutcher, Stanley, p. et Magdalena Szumilas, « Youth Suicide Prevention », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 178, n° 3, 2008, p. 282-285.
- Lafortune, Denis *et al.*, *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques*, rapport de recherche, programme actions concertées, Université de Montréal, 2015, http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PC_LafortuneD_rapport_justice-penale-ados.pdf.

- Laurier, Catherine, « Les facteurs associés au risque suicidaire chez les adolescents délinquants », *Frontières*, vol. 21, n° 1, 2008, p. 32-43.
- Laurier, Catherine et François Chagnon, « Modèle interactif du risque suicidaire chez les jeunes contrevenants », *Criminologie*, vol. 44, n° 2, 2011, p. 251-278.
- Le Blanc, Marc, « Un paradigme développemental pour la criminologie : développement et autorégulation de la conduite déviante », *Criminologie*, vol. 43, n° 2, 2010, p. 401-428.
- Lehalle, Henri et Daniel Mellier, *Psychologie du développement. Enfance et adolescence. Cours et exercices*, troisième édition, Paris, Dunod, coll. « Psycho sup », 2013.
- Mallett, Christopher A. *et al.*, « Discerning Reported Suicide Attempts within a Youthful Ofender Population », *Suicide and Life-Threatening Behavior*, vol. 42, n° 1, 2012, p. 67-77.
- Maltais, Chantal (dir.), *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*, Québec, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 2010, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>.
- Mendel, Richard A., *No Place for Kids: The Case for Reducing Juvenile Incarceration*, Baltimore, Annie E. Casey Foundation, 2011 <https://files.eric.ed.gov/fulltext/ED527944.pdf>.
- Ministère de la Justice du Canada, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Résumé et historique*, 2013 [modifié en 2017], <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jj-yj/outils-tools/pdf/hist-back.pdf>.
- Mukamurera, Joséphine, France Lacourse et Yves Couturier, « Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques », *Recherches qualitatives*, vol. 26, n° 1, 2006, p. 110-138.
- National Action Alliance for Suicide Prevention: Youth in Contact with the Juvenile Justice System Task Force, *Suicidal Ideation and Behavior among Youth in the Juvenile Justice System: A Review of the Literature*, Washington (DC), 2013, https://theactionalliance.org/sites/default/files/suicide_ideation_and_behavior_among_youth_in_the_jj_system.pdf.
- Nolen, Scott *et al.*, « Lifetime Suicide Attempts in Juvenile Assessment Center Youth », *Archives of Suicide Research*, vol. 12, n° 2, 2008, p. 111-123.
- Olds, Sally W. et Diane E. Papalia, *Psychologie du développement humain*, sixième édition, Laval (QC), Beauchemin, 2005.

- Organisation mondiale de la santé, « Développement des adolescents. Une période de transition critique », dans *Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent*, 2017 https://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/adolescence/dev/fr/.
- Paillé, Pierre et Alex Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, quatrième édition, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2016.
- Piaget, Jean, *The Theory of Stages in Cognitive Development*, dans Donald Ross Green, Marguerite p. Ford et George B. Flamer (dir.), *Measurement and Piaget*, New York, McGraw-Hill, 1971, p. 1-11.
- Pronovost, Jocelyne et Danielle Leclerc, *Le dépistage des adolescent(e)s suicidaires en centres jeunesse : faits saillants*, Montréal, Institut national de santé publique du Québec, 1998, <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/santecom/35567000030244.pdf>.
- Radeloff, Daniel *et al.*, « National total Survey of German adolescent Suicide in Prison », *European Child & Adolescent Psychiatry*, vol. 24, n° 2, 2015, p. 219-225.
- Restivo, Léa, Claire Julian-Reynier et Themis Apostolidis, « Pratiquer l'analyse interprétative phénoménologique : intérêts et illustration dans le cadre de l'enquête psychosociale par entretiens de recherche », *Pratiques Psychologiques*, vol. 24, n° 4, 2018, p. 427-449.
- Sedlak, Andrea J. et Karla S. McPherson, « Youth's Needs and Services: Findings from the Survey of Youth in Residential Placement », *Juvenile Justice Bulletin*, 2010, p. 1-12, <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/ojdp/227728.pdf>.
- Shelton, Deborah, « Experiences of Detained Young Offenders in Need of Mental Health Care », *Journal of Nursing Scholarship*, vol. 36, n° 2, 2004, p. 129-133.
- Smith, Jonathan A., Paul Flowers et Michael Larkin, *Interpretative Phenomenological Analysis: Theory, Method and Research*, Los Angeles, SAGE, 2009.
- Soni, Anjali, « The Relationship between Delinquency and Suicidality among Adolescents », thèse de doctorat, psychologie, Chicago, Adler School of Professional Psychology, 2010.
- Stokes, Marquita L. *et al.*, « Suicidal Ideation and Behavior in Youth in the Juvenile Justice System: A Review of the Literature », *Journal of Correctional Health Care*, vol. 21, n° 3, 2015, p. 222-242.
- St-Pierre, Laurie et Catherine Laurier, « Vulnérabilité suicidaire des contrevenants en centre de réadaptation : présentation d'un modèle explicatif », *Criminologie*, vol. 51, n° 2, 2018, p. 264-287.

- Van Dam, Coleta, Jan M. A. M. Janssens et Eric E. J. De Bruyn, « PEN, Big Five, Juvenile Delinquency and Criminal Recidivism », *Personality and Individual Differences*, vol. 39, n° 1, 2005, p. 7-19.
- Wasserman, Gail A. *et al.*, « Psychiatric Disorder, Comorbidity, and Suicidal Behavior in Juvenile Justice Youth », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 37, n° 2, 2010, p. 1361-1376.
- Williams, Mark G., *Suicide and Attempted Suicide: Understanding the Cry of Pain*, Collingdale (PA), Diane Pub Co, 2001.
- Young, Suzanne, *Du plus petit au plus grand. Outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans*, deuxième édition, Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire, Université de Montréal, 2013 https://educationspecialisee.ca/wp-content/uploads/2018/02/du_plus_petit_au_plus_grand_2013.pdf.
- Zhou, Zhenhua *et al.*, « The Risk Behaviors and Mental Health of Detained Adolescents: A Controlled, Prospective Longitudinal Study », *PLoS ONE*, vol. 7, n° 5, 2012, p. 37199.

Appendice

Grille d'entretien semi-structuré

Partie qualitative de l'étude des facteurs associés aux conduites suicidaires chez les adolescents délinquants

CONSIGNE DE DÉPART :

« Le but de notre rencontre est de faire le point sur la situation que tu vis actuellement. Je te poserai des questions, mais sens-toi libre de répondre comme cela te viens à l'esprit. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Nous aborderons des sujets comme les délits que tu as commis, ta consommation, ta famille, tes relations et comment tu te sens présentement et en général. N'hésite-pas à me poser des questions ou à me donner des informations que tu juges importantes. Tout ce que tu me diras demeurera confidentiel. »

- *J'aimerais d'abord que tu me racontes pourquoi tu es ici*
(HISTOIRE AYANT MENÉ À CETTE ARRESTATION)
 - *Pourquoi as-tu été arrêté ?*
 - *Comment cela s'est-il passé au tribunal ?*
 - *Quelle a été la décision du tribunal ?*
- Sens donné à l'arrestation par l'adolescent
 - *Qu'est-ce que cela t'a fait d'avoir été arrêté ?* (SENTIMENTS EN REGARD DU FAIT D'AVOIR ÉTÉ PRIS)
 - *Que penses-tu de la décision du tribunal ?* (PERCEPTION DES CONDAMNATIONS, DES DÉCISIONS DE LA COUR ET DE LA PRISE EN CHARGE)
 - *Crois-tu que ce jugement changera quelque chose pour toi ?*
 - *Si oui, comment ? Quelles sont tes attentes ?*
 - *Si non, pourquoi ? Que faudrait-il pour changer ?*

- HISTORIQUE DES DÉLITS ANTÉRIEURS
 - *As-tu déjà été arrêté avant cette fois-ci ?*
 - *Peux-tu me raconter ce qui était arrivé ?*
 - *As-tu déjà reçu un jugement du tribunal avant cette fois-ci ?*
 - *Peux-tu me raconter ?*
- RÉSEAU SOCIAL
 - *Parle-moi de tes amis (GANG ?)*
 - *Que fais-tu généralement avec eux ? (DÉLITS ?)*
 - *Vont-ils encore à l'école ?*
 - *Parle-moi de ta famille*
 - *Comment cela se passe avec tes parents, tes frères et sœurs ?*
- CONTEXTE DES COMPORTEMENTS SUICIDAIRES ANTÉRIEURS
S'IL Y A LIEU
 - *As-tu déjà eu des comportements suicidaires ?*
 - *Quand ?*
 - *Y a-t-il eu des raisons à cela ? Lesquelles ?*
 - *Comment avait réagi ton entourage ?*
 - *Cela a-t-il mené à des soins ?*
 - *Qu'en est-il maintenant ? Penses-tu au suicide ?*
 - (CONDUITES D'AUTOMUTILATION)
- HISTORIQUE DE CONSOMMATION DE DROGUE ET/OU ALCOOL
 - *Prends-tu de la drogue ? De l'alcool ?*
 - *Quel âge avais-tu la première fois ? Comment cela s'est-il passé ?*
 - *À quelle fréquence consommes-tu ?*
 - *Avec qui ?*
 - *Qu'est-ce qui fait que tu consommes ? (MOTIFS)*
 - *Que penses-tu de ta consommation ?*

- HISTORIQUE DES PLACEMENTS

- o *As-tu déjà séjourné en centre de réadaptation ou en famille d'accueil ? Si oui, pourquoi ?*
- o *Quel âge avais-tu la première fois ?*
- o *Comment cela s'est-il passé ?*
- o *Qu'en penses-tu ?*